



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2019 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Félicitations à Mme Palmira D'Argenio et M. Antonio D'Argenio à l'occasion de leur 70^e anniversaire de mariage.

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Edgar Dumas à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Ghislain Ouellet à la suite de son décès.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Clerisa Victoria Mckenzie à la suite de son décès.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Julie Martineau à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.09** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2019.
- 10.10** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 11 mars 2019.
- 10.11** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

20.01 Accorder un contrat de 39 436,43 \$ à Pépinière Jardin 2000 pour la fourniture et la pose de gazon en plaque pour les années 2019-2020.
1196598003

20.02 Accorder un contrat de 4 398 695,38 \$ à Eurovia Québec Construction Inc pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la 76e Avenue, des rues Bernie, Desaulniers, Sénécal, Béique et Percé représentant une dépense totale de 4 880 119,37 \$ taxes, contingences et incidences incluses.
1197151016

20.03 Accorder un contrat de 188 184,18 \$ à Motexa pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers et l'installation de mobilier urbain dans le parc riverain, entre la 41e Avenue et Lachine, et dans le parc Félix-Leclerc, représentant une dépense totale de 328 144,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses.
1197151017

20.04 Accorder un contrat de 221 886,79 \$ à l'entreprise Les revêtements Scelltech pour des travaux de sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante représentant une dépense totale de 234 886,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses.
1197151019

20.05 Accorder un contrat de 175 334,58 \$ à Ethnoscop pour les expertises archéologiques sur les sites du parc Stinson (Moulin Flemming) et du 13, avenue Strathyre (ancien Hôtel de Ville) représentant une dépense totale de 192 101,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses.
1197151020

20.06 Accorder un contrat de 541 271,26 \$ à Cardin Julien pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre représentant une dépense totale de 595 398,39 \$, taxes et contingences incluses.
1190269005

20.07 Accorder un contrat de 106 075,94 \$ à Bouthillette Parizeau pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre représentant une dépense totale de 116 683,53 \$, taxes et contingences incluses.
1190269006

20.08 Accorder un contrat de 712 212,64 \$ à Pépinière Jardin 2000 pour la fourniture, le transport et la plantation d'environ 1 000 arbres en 2019, incluant l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de l'automne 2020, représentant une dépense totale est de 783 433,90 \$ taxes et contingences incluses.
1196598004

ENTENTE

20.09 Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement à signer cette entente.
1197151018

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

20.10 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2019.

1197551013

20.11 Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Société historique Cavelier-de LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

1195986003

20.12 Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2018-2019.

1195348009

20.13 Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de leur concert-bénéfice qui aura lieu le 8 juin 2019.

1195986004

20.14 Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

1195986002

20.15 Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or St-Télesphore dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 45e anniversaire le 9 mai 2019.

1194629010

20.16 Accorder une contribution financière de 400 \$ au LaSallois Jérémy Jean pour sa participation à la compétition mondiale de cheerleading qui a eu lieu du 27 au 29 avril en Floride.

1198157006

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENTS

30.01 Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada. Désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

1197551014

30.02 Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

1192365009

30.03 Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

1194629009

30.04 Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le mercredi 8 mai 2019.

1195348010

30.05 Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1194629007

30.06 Autoriser la Fondation Cavalier-De LaSalle à organiser un tournoi de soccer sur le terrain du parc Riverside le samedi 25 mai 2019, dans le cadre de leur activité de levée de fonds en collaboration avec le Mouvement Desjardins.

1198157004

REPRÉSENTATION

30.07 Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront au centre des congrès de St-Hyacinthe du 22 au 24 mai 2019.

1199920136

REDDITION DE COMPTES

30.08 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 23 avril 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2019.

1193035006

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION

40.01 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain et déposer le projet de règlement.

1197151012

ADOPTION

40.02 Adopter le règlement 2116-LAS-5 amendant le règlement 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du fleuve.

1192363032

ADOPTION SECOND PROJET

40.03 Adopter le second projet de règlement P.2098-LAS-194 amendant le règlement de zonage de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas.

1192363033

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

40.04 Adopter la résolution visant à autoriser sur un lot situé sur le boul. Newman l'occupation de la totalité ou une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

1192363010

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

- 40.05** Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un permis de construction pour le bâtiment résidentiel situé au 8620, rue Jean-Brillon, afin de permettre l'utilisation de la cour arrière à des fins de stationnement et de circulation de véhicules jusqu'à un maximum de 80% de sa superficie, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, le maximum autorisé est de 35%

1192363047

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.06** Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur deux étages, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale

1192363036

- 40.07** Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et l'ajout d'un perron d'une habitation unifamiliale située au 7559, rue Broadway

1192363037

- 40.08** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue

1192363038

- 40.09** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 370, 6e Avenue.

1192363039

- 40.10** Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 25 logements sur le lot numéro 1 499 742 (rue Airlie)

1192363040

- 40.11** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de deux habitations multifamiliales jumelées de six logements chacune sur les lots numéros 5 459 066 et 5 459 067 (rue George)

1192363041

- 40.12** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 443 (boul. Shevchenko)

1192363042

- 40.13** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la

construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko)

1192363043

40.14 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 48 logements sur le lot numéro 5 908 445 (boul. Shevchenko)

1192363044

40.15 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 446 (rue Bourdeau)

1192363045

40.16 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 91 logements au 8620, rue Jean-Brillon

1192363046

DOMAINE PUBLIC

40.17 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2019

1192363034

STATIONNEMENT

40.18 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Pauline.

1197151015

40.19 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue George.

1197151014

40.20 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Prévile.

1197151013

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1196456005

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1197151011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 11 mars 2019.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 11 mars 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-08 13:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 11 mars 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 11 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-04

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1192363035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363035**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1196598003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 39 436,43 \$ à Pépinière jardin 2000 inc. pour la fourniture et la pose de gazon en plaque dans l'arrondissement de LaSalle, pour les années 2019-2020, contrat 19-17522, conformément au cahier des charges.

D'octroyer un contrat de 39 436,43 \$ à Pépinière jardin 2000 inc. pour la fourniture et la pose de gazon en plaque dans l'arrondissement de LaSalle, pour les années 2019-2020, contrat 19-17522, conformément au cahier des charges
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-25 11:30

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196598003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 39 436,43 \$ à Pépinière jardin 2000 inc. pour la fourniture et la pose de gazon en plaque dans l'arrondissement de LaSalle, pour les années 2019-2020, contrat 19-17522, conformément au cahier des charges.

CONTENU

CONTEXTE

Lors des travaux de déneigement, les équipements endommagent de la pelouse sur l'emprise Ville en bordure des trottoirs. Les surfaces endommagées sont approximativement de 2 à 4 mètres carrés par requête. Nous recevons plusieurs demandes de réparations de gazon pour des dommages hivernaux. La réparation de bornes-fontaines et autres excavations en égout aqueduc peut également exiger des réparations de gazon.

Les réparations de gazon sont effectuées à contrat, octroyé par appels d'offre sur invitation. La période des travaux aura lieu au printemps du 13 mai au 10 juin et en fin de saison en septembre, octobre selon les demandes de réparations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 20 0288 - 18 mai 2011 : Autoriser une dépense de 34 647,82 \$ pour la fourniture et la pose de gazon en plaque et accorder à Embellissement Roli-Vert Inc. le contrat G.11-1397 à cette fin pour les années 2011-2012.

DESCRIPTION

Travaux de réparation de gazon endommagé lors de travaux de déneigement principalement et suite à des travaux égout aqueduc et d'essouchement d'arbres effectués par la Direction des travaux publics. Suite à l'ouverture de l'appel d'offres 19-17522 qui a eu lieu le 13 mars 2019, quatre preneurs (4) ont soumis des prix.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis pour les deux ans, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires	Total

Pépinière jardin 2000 inc	39 436,43 \$
Les jardiniers paysagistes Roma enr.	49 899,15 \$
Pelouse santé inc.	53 037,97 \$
Embellissement Roli-Vert inc.	55 251,24 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	64 386,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes	49 406,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	25,28
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	15 814,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	40,10
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-24 949,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	(38,75)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	10 462,73 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	26,53

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 38,75% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Pépinière jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 39 436,43 \$ (taxes incluses), pour les années 2019-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux est approximativement de :
 Pour 2019 : 19 315,80 \$ taxes incluses
 Pour 2020 : 20 120,63 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 13 mai 2019 **Fin:** 15 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
c/s operations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-04-10



Dossier # : 1197151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la 76e Avenue, des rues Bernie, Desaulniers, Sénécal, Béique et Percé (PRR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 4 880 119,37 \$, taxes incluses, (contrat: 4 398 695,38 \$ + contingences 307 908,68 \$ incidences: 173 515,31 \$) - Appel d'offres public 582042, contrat R.B.19-1794 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 4 880 119,37 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la 76e Avenue, des rues Bernie, Desaulniers, Sénécal et Béique (PRR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Eurovia Québec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 398 695,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 582042.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-01 11:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la 76e Avenue, des rues Bernie, Desaulniers, Sénécal, Bélique et Percé (PRR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 4 880 119,37 \$, taxes incluses, (contrat: 4 398 695,38 \$ + contingences 307 908,68 \$ incidences: 173 515,31 \$) - Appel d'offres public 582042, contrat R.B.19-1794 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire poursuivre son programme de réfection routière afin d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité. Dans ce but, nous prévoyons réaliser des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la 76e Avenue ainsi que des rues Bernie, Desaulniers, Sénécal, Bélique et Percé (PRR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle.

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal.

Dans le cadre du *Programme de réfection routière 2019* , le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le présent contrat est donc payé par l'arrondissement de LaSalle selon son PRR local et par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

Le 21 août 2017, la Ville de Montréal a adopté un nouveau règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (ESP) (Règlement 17-078). Ce règlement est rentré en vigueur à compter du 1er janvier 2018. L'arrondissement de LaSalle doit procéder à la reconstruction de la section privée du branchement d'eau jusqu'à la vanne d'arrêt intérieur lorsque le mur du bâtiment se trouve à une distance de 1,5 mètre ou moins de l'alignement de rue et que la partie du domaine public immédiatement après l'alignement est constituée de trottoirs ou de pavage, et lorsque des travaux sont planifiés par la Ville.

Dans le présent projet, la DRE n'a pas réalisé de dépistage des ESP par la technique du Palintest étant donné le faible potentiel de rencontrer ce type de matériau dans les rues de notre contrat. Il est prévu une quantité prévisionnelle dans le bordereau de prix afin de remplacer les entrées de service en plomb car le remplacement systématique des ESP doit se faire lors des travaux d'infrastructures telles que la reconstruction ou la pulvo-stabilisation des chaussées.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 28 février 2019. Un délai de 25 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été émis :

No 1 : Précisions sur différents éléments des clauses techniques, Annexes, formulaire de soumission et plans électriques.

No 2 : Précisions sur différents éléments plans électriques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0085 - 6 février 2017 - Adoption du règlement LAS-0109 autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues

CA18 20 0018 - 15 janvier 2018 - Adoption du règlement LAS-0113 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues

CA19 20 0023 - 14 janvier 2019 - Adoption du règlement LAS-0124 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie

CA17 20 0244 - 1er mai 2017 - Autoriser une dépense de 3 516 405,48 \$ pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues et accorder un contrat de 3 444 406,17 \$ à Les Pavages Chenail inc. (appel d'offres public 482486, contrat RB 17-1713).

CA17 20 0555 - 2 octobre 2017 - Autoriser une dépense de 164 414,25 \$ pour des services professionnels d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues et accorder à EFEL Experts-conseils le contrat à cette fin (appel d'offres public 510045).

CA18 20 0197 - 7 mai 2018 - Autoriser une dépense de 7 103 741,37 \$ pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Hull, Giguère, Bayne, Parent, Béique, 76e Avenue, Lacharité et Sénécals et accorder à Les Pavages Chenail Inc. un contrat de 6 416 736,77 \$.

CA18 20 0437 - 2 octobre 2018 - Accorder un contrat de 116 814,60 \$ à EFEL Experts-conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues et autoriser une dépense de 128 496,06 \$

DESCRIPTION

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ils ont pour objet le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme de réfection routière de diverses rues de l'arrondissement, et ce afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en

plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 10 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Aussi, le remplacement des branchements d'égout en mauvaises conditions est prévu au besoin lors des travaux.

Les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb et le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DRE et sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés pendant l'année 2019. .

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DGSRE-D-17-001) s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

L'arrondissement de Lasalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données dans l'application Gestion du plomb. Une copie de ces informations devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

Afin de réaliser ces travaux, l'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de remplacement de revêtement bitumineux, de trottoirs et de fondation de rues. Les rues répondent préférablement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2019;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

Les travaux de la rue suivante seront payés par l'arrondissement de LaSalle. Cette rue est locale.

- Rue De Percé entre 75e Avenue et De Cabano

Les travaux sur les rues locales suivantes seront payés par le le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) avec l'enveloppe du *Programme de réfection routière 2019* (PRR).

- 76e Avenue de Matane à Airlie
- Rue Bernie entre Robert et Jean-Brillon
- Rue Desaulniers entre Robidoux et John-Campbell
- Rue Sénécal entre Ouimet et Churchill
- Rue Béique entre Gloria et Lithuania

Sommairement, les travaux consistent à effectuer la reconstruction du revêtement bitumineux et de la fondation de plusieurs rues locales. Le type de réfection a été choisi en fonction de l'âge de la conduite d'aqueduc, du type et de l'épaisseur du sol présent sous le

pavage existant et des recommandations d'un laboratoire. Les méthodes de réfection choisies sont :

- Le remplacement complet de la chaussée existante par une nouvelle fondation et un nouveau revêtement bitumineux.
- L'enlèvement du pavage, l'excavation d'environ 100 mm de pierre, la mise en place de pierre concassée et d'un nouveau revêtement bitumineux.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 307 908,68 \$ (taxes incluses) sont ajouté dans le présent sommaire afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 173 515,31 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de revêtement bitumineux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés.

Plus précisément pour les incidences totales de 173 515,31 \$ (Taxes comprises):

- Contrôle qualitatif (Labo):

8 604,51 \$ payé par l'arrondissement et
79 369,40 \$ payé par SUM

- Gestion des sols contaminés:

85 541,40 \$ payé par SUM

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
LaSalle Labo	7 483,81 \$	374,19 \$	746,51 \$	8 604,51 \$	<u>7 857,06 \$</u>
LaSalle sols contaminés	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<u>0,00 \$</u>
SUM Labo	69 031,87 \$	3 451,59 \$	6 885,93 \$	79 369,40 \$	<u>72 474,84 \$</u>
SUM contaminés	74 400,00 \$	3 720,00 \$	7 421,40 \$	85 541,40 \$	<u>78 110,70 \$</u>
Total	150 915,68 \$	7 545,78 \$	15 053,84 \$	173 515,31 \$	<u>158 442,60 \$</u>

La surveillance des travaux est déjà incluse dans le contrat octroyé précédemment à EFEL Experts-Conseils Inc. (voir décision antérieure).

Onze (11) entreprises ont pris possession des documents et quatre (4) nous ont soumis des prix, soit 36% des preneurs de cahier des charges. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
--------------------------------	--	-------------------------

Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Eurovia Québec Construction Inc	4 398 695,38 \$	4 398 695,38 \$
2	Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud)	5 434 868,25 \$	5 434 868,25 \$
3	Bau-val	6 067 000,00 \$	6 067 000,00 \$
4	Métropolitain	6 321 370,09 \$	6 321 370,09 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		4 393 686,56 \$	4 393 686,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes			5 555 483,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			26,30
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 922 674,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			43,71
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			5 008,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			0,11
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			1 036 172,87 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			23,56

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 0.11 % supérieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Eurovia Québec Construction Inc. a une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF valide jusqu'au 1er février 2018 et a déposé une demande de renouvellement le 28 septembre 2017, l'autorisation reste donc valide. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Eurovia Québec Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 4 398 695,38\$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 173 515,31 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 307 908,68 \$ (taxes incluses) sont ajoutés au présent sommaire afin de couvrir les travaux imprévus.

	SUM	LaSalle	DRE	Total
Contingences	240 820,16 \$	26 193,33 \$	791,40 \$	267 804,89 \$
+ TPS (5%)	12 041,01 \$	1 309,67 \$	39,57 \$	13 390,24 \$
+ TVQ (9,975%)	24 021,81 \$	2 612,78 \$	78,94 \$	26 713,54 \$
Total	276 882,98 \$	30 115,78 \$	909,92 \$	307 908,68 \$

En résumé

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat (incluant les contingences) payé par l'arrondissement	400 383,80 \$	20 019,19 \$	39 938,28 \$	460 341,28 \$	420 352,95 \$	
Incidence	7 483,81 \$	374,19 \$	746,51 \$	8 604,51 \$	7 857,06 \$	
Total payé par l'arrondissement	407 867,61 \$	20 393,38 \$	40 684,79 \$	468 945,79 \$	428 210,01 \$	9,61%
Contrat (incluant les contingences) payé par la SUM PRR	3 681 108,14 \$	184 055,41 \$	367 190,54 \$	4 232 354,08 \$	3 864 703,41 \$	
Incidence - PRR	143 431,87 \$	7 171,59 \$	14 307,33 \$	164 910,80 \$	150 585,54 \$	
Total payé par SUM - PRR	3 824 540,01 \$	191 227,00 \$	381 497,87 \$	4 397 264,88 \$	4 015 288,95 \$	90,11%
Contrat (incluant les contingences) payé par DGSRE	12 097,15 \$	604,86 \$	1 206,69 \$	13 908,70 \$	12 700,50 \$	
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total payé par DGSRE	12 097,15 \$	604,86 \$	1 206,69 \$	13 908,70 \$	12 700,50 \$	0,29%
TOTAL DU PROJET	4 244 504,78 \$	212 225,24 \$	423 389,35 \$	4 880 119,37 \$	4 456 199,45 \$	100%

Plus précisément pour le SUM :

90,11%	MONTREAL - SUM PRR		
RUES	PAVAGE PRR	TROTTOIR PRR (art 7 a 11) voirie	TOTAL PRR
76e Avenue de Matane a Airlie	454 695,23 \$	96 176,20 \$	550 871,43 \$
Rue Bernie entre Robert et Jean-Brillon	507 215,51 \$	137 009,65 \$	644 225,16 \$
Rue Desaulniers entre Robidoux et John-Campbell	577 488,54 \$	142 518,35 \$	720 006,89 \$
Rue Sénécal entre Ouimet et Churchill	475 224,94 \$	121 879,75 \$	597 104,69 \$
Rue Béique, de Lithuania à Chartrand	768 375,31 \$	159 704,50 \$	928 079,81 \$
Total (Hors taxes)	2 782 999,53 \$	657 288,45 \$	3 440 287,98 \$
Contingences	194 809,97 \$	46 010,19 \$	240 820,16 \$

Total travaux	2 977 809,50 \$	703 298,64 \$	3 681 108,14 \$
+ TPS (5%)	148 890,47 \$	35 164,93 \$	184 055,41 \$
+ TVQ (9,975%)	297 036,50 \$	70 154,04 \$	367 190,54 \$
Total taxes incluses	3 423 736,47 \$	808 617,61 \$	4 232 354,08 \$
Total taxes nettes	3 126 327,75 \$	738 375,66 \$	3 864 703,41 \$
Incidences:			143 431,87 \$
+ TPS (5%)			7 171,59 \$
+ TVQ (9,975%)			14 307,33 \$
Total incidences taxes incluses			164 910,80 \$
Total incidences taxes nettes			150 585,54 \$
Total taxes nettes			4 015 288,95 \$

Plus précisément pour LaSalle:

9,61% RUES	LASALLE TOTAL LOCAL
Rue De Percé entre 75e Avenue et De Cabano	317 002,38 \$
Sentier 1	25 101,37 \$
Sentier 2	32 086,72 \$
Total (Hors taxes)	374 190,47 \$
Contingences	26 193,33 \$
total travaux	400 383,80 \$
+ TPS (5%)	20 019,19 \$
+ TVQ (9,975%)	39 938,28 \$
Total taxes incluses	460 341,28 \$
Total taxes nettes	420 352,95 \$
Incidences:	7 483,81 \$
+ TPS (5%)	374,19 \$
+ TVQ (9,975%)	746,51 \$
Total incidences taxes incluses	8 604,51 \$
Total incidences taxes nettes	7 857,06 \$
Total taxes nettes	428 210,01 \$

Plus précisément pour DGSRE:

0,29%	MONTREAL - DGSRE		
	RUES	Aqueduc	Égout
76e Avenue de Matane a Airlie	2 261,15 \$		2 261,15 \$
Rue Bernie entre Robert et Jean-Brillon	2 261,15 \$		2 261,15 \$
Rue Desaulniers entre Robidoux et John-Campbell	2 261,15 \$		2 261,15 \$
Rue Sénécal entre Ouimet et Churchill	2 261,15 \$		2 261,15 \$
Rue Béique, de Lithuania à Chartrand	2 261,15 \$		2 261,15 \$
Total (Hors taxes)	11 305,75 \$		11 305,75 \$
Contingences	791,40 \$		791,40 \$
Total travaux	12 097,15 \$		12 097,15 \$
+ TPS (5%)	604,86 \$		604,86 \$
+ TVQ (9,975%)	1 206,69 \$		1 206,69 \$
Total taxes incluses	13 908,70 \$		13 908,70 \$
Total taxes nettes	12 700,50 \$		12 700,50 \$
Incidences:			0,00 \$
+ TPS (5%)			0,00 \$
+ TVQ (9,975%)			0,00 \$
Total incidences taxes incluses			0,00 \$
Total incidences taxes nettes			0,00 \$
Total taxes nettes			12 700,50 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront financés tel que mentionné dans les interventions des services des finances de l'arrondissement de LaSalle, du SUM et de la DRE.

La portion assumé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité qui représente une dépense de 4 397 264,88 \$ taxes incluses, soit un montant de 4 015 288,95 \$ net de ristourne, est financée par le règlement d'emprunt 18-044 programme de réfection des rues locales.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 13 908.70 \$ taxes incluses, représente un coût net de 12 700.50 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # **18-071**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues.

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de

les aviser de toutes les étapes des travaux.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2019-05-15 **Fin:** 2019-08-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 26 avril 2019
Jean CARRIER, 23 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-17

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

**Dossier # : 1197151017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa inc. pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers et l'installation de mobilier urbain dans le parc riverain et dans le parc Félix-Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 328 144,01 \$, taxes incluses, (contrat: 188 184,18 \$ + contingences 16 936,58 \$ + incidences: 123 023,25 \$) - Appel d'offres public 556066- Contrat A.P.19-1799 (5 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 328 144,01 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers et l'installation de mobilier urbain dans le parc Riverain et Félix Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 188 184,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 556066.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:05**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa inc. pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers et l'installation de mobilier urbain dans le parc riverain et dans le parc Félix-Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 328 144,01 \$, taxes incluses, (contrat: 188 184,18 \$ + contingences 16 936,58 \$ + incidences: 123 023,25 \$) - Appel d'offres public 556066- Contrat A.P.19-1799 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux consistent à faire la réfection de sentiers piétonniers existants en criblure de pierre, à construire de nouveaux sentiers en criblure de pierre et à installer du mobilier urbain, le tout dans les parcs riverain (entre la 41e Avenue et l'arrondissement de Lachine), et Félix Leclerc, incluant des travaux de gazonnement et d'ensemencement. Soucieux de la condition de vie et de l'accessibilité universelle des personnes âgées, l'arrondissement de LaSalle désire faire la réfection de sentiers piétonniers existants avec du mobilier pour aînés permettant aux citoyens et visiteurs de profiter des parcs tout en favorisant des rassemblements.

De plus, dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM)/ Municipalités amie des aînés (MADA) » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, l'arrondissement est admissible à une subvention de 300 000 \$ pour la construction de sentiers piétonniers dans le parc riverain dans l'arrondissement.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers et installation de mobilier urbain dans le parc Riverain et Félix Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 12 mars 2019. Un délai de 15 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0013 - 15 janvier 2018 - D'appuyer un projet pour lequel une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2018-2020 pour un montant total de 600 000 \$ et

s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation en continu du projet.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent :

- Démantèlement de mobilier urbain existant
- Extirpation de béton bitumineux et des surfaces en poussière de pierre existants
- Construction de sentier piétonnier en criblure de pierre
- Installation de mobilier urbain
- Apport de terre de culture, ensemencement et Gazonnement

Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre des travaux de réfection de sentiers piétonniers et installation de mobilier urbain dans le parc Riverain et Félix Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 16 936,58 \$, taxes incluses, correspondant à 9 % du coût des travaux.

Un montant de 123 023,25 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de fourniture de mobilier et dalles pour mobilier de plusieurs fournisseurs, et le contrôle qualitatif d'un laboratoire (voir répartition des coûts en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Dix (10) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 50 % des preneurs de cahier de charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
	Firmes soumissionnaires		
1	Motexa inc	188 184,18 \$	188 184,18 \$
2	Urbex Construction Inc	221 454,50 \$	221 454,50 \$
3	Les Entreprises G.D'amico inc	253 986,27 \$	253 986,27 \$
4	Construction Piravic Inc	255 877,44 \$	255 877,44 \$
5	Les Entreprises J.Piccioni Inc	339 473,71 \$	339 473,71 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		289 763,44 \$	289 763,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes			251 795,22 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		33,80
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		151 289,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		80,39
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-101 579,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		(35,06)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		33 270,32 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		17,68

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 35,06% inférieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les coûts associés aux travaux de réfection de sentiers piétonniers et installation de mobilier urbain dans le parc Riverain s'élèvent à 188 184,18 \$ taxes incluses.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Motexa inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet sera complété par les sources suivantes:

Les coûts associés aux travaux de réfection de sentiers piétonniers et installation de mobilier urbain dans le parc Riverain dans l'arrondissement LaSalle, incluant les contingences et les incidences sont de 328 144.01 \$ taxes incluses, le montant avec ristourne est de 299 639,22 \$.

Cette dépense sera assumée à 100% par le programme MADA .

Ces travaux seront assumés par le programme Municipalité amie des aînés MADA (100%).

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens des impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Mai 2019

Début des travaux : Mai 2019

Fin des travaux : Juillet 2019

Début: 2019-05-15 **Fin:** 2019-07-05

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les revêtements Scelltech Inc. pour des travaux de sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 234 886,79 \$, taxes incluses (contrat: 221 886,79 \$ + contingences : 10 000+ incidences: 3 000 \$). Appel d'offres public 592516 contrat S.E.19-1804 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 234 886,79 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les revêtements Sceltech Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 221 886,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 592516.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 12:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les revêtements Scelltech Inc. pour des travaux de sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 234 886,79 \$, taxes incluses (contrat: 221 886,79 \$ + contingences : 10 000+ incidences: 3 000 \$). Appel d'offres public 592516 contrat S.E.19-1804 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement LaSalle a participé à l'établissement du plan de déplacement scolaire.

Le plan de déplacement scolaire vise trois objectifs :

- Rendre plus sécuritaires les trajets scolaires
- Maintenir et encourager le transport actif des élèves du primaire
- Susciter la concertation des milieux scolaires, des groupes communautaires et des municipalités afin de planifier la réalisation d'aménagement en faveur des piétons et cyclistes.

L'arrondissement de LaSalle désire retenir les services d'une entreprise afin d'effectuer des travaux de sécurisation des écoles en effectuant différentes interventions dans l'emprise de rue à proximité des écoles.

Pour l'année 2019, les travaux de sécurisation seront faits autour des écoles suivantes :

- École Notre-Dame-des-Rapides
- École Henri-Forest
- École Eau-Vive
- École Ste-Geneviève

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 29 mars 2019. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 avril 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été émis :

No 1 : Changement du bordereau de soumission.

No 2 : Changement du bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent :

- Démolition de trottoirs en béton
- Construction de trottoirs monolithiques et des bordures
- Fourniture et pose de bornes de signalisation
- Revêtement de béton bitumineux
- Ralentisseur de vitesse dos d'âne allongé
- Plateau et dos d'ânes sens unique
- Signalisation
- Fourniture de peinture de rue ainsi que tous les travaux relatifs au traçage de marques sur la chaussée

Des contingences de 10 000 \$ (taxes incluses) sont ajoutées à la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

De plus, un montant de 3 000 \$ (taxes incluses), sera ajouté aux dépenses. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Les revêtements Scelltech Inc	221 886,79 \$	221 886,79 \$
2	EMC Services Construction/9311-9576 Québec Inc	249 317,42 \$	249 317,42 \$
3	Les Entreprises J.Piccioni Inc	250 923,16 \$	250 923,16 \$
4	Construction Viatek Inc	363 625,68 \$	363 625,68 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		238 872,06 \$	238 872,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes			271 438,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			22,33
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			141 738,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			63,88

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-16 985,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		(7,11)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		27 430,63 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		12,36

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission; soit une proportion respective de 80% des preneurs.

Les quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel.

Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 7,11 % inférieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Les revêtements Scelltech Inc a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF et l'autorisation est valide jusqu'au 14 juin 2019. Une copie de cette attestation se trouvent en pièces jointes au dossier

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur. »

Les revêtements Scelltech Inc. n'est pas inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les revêtements Scelltech Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 221 886,79 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté des contingences de 10 000 \$ (taxes incluses) et 3 000 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir les frais de laboratoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront assumés par l'arrondissement soit PTI travaux routier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 16 août 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Tout retard sur la réalisation des travaux aurait des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme qui doit être réalisé avant la nouvelle rentrée scolaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les directeurs d'écoles et les citoyens du secteur du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mai 2019

Début des travaux : Juillet 2019

Fin des travaux : Août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-18

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop Inc. pour les expertises archéologiques sur les sites du parc Stinson (Moulin Flemming) et du 13, avenue Strathyre (ancien Hôtel de Ville) de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 192 101,31 \$, taxes incluses, (contrat: 175 334,58 \$ + contingences 8 766,73 \$ + incidences: 8 000 \$) - Appel d'offres par invitation 590779 - Contrat S.P. 19-1803.1 - (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 192 101,31 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour les expertises archéologiques sur les sites du parc Stinson (Moulin Flemming) et du 13 Strathyre (ancien Hôtel de Ville) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Ethnoscop Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 175 334,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 590779.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 08:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop Inc. pour les expertises archéologiques sur les sites du parc Stinson (Moulin Flemming) et du 13, avenue Strathyre (ancien Hôtel de Ville) de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 192 101,31 \$, taxes incluses, (contrat: 175 334,58 \$ + contingences 8 766,73 \$ + incidences: 8 000 \$) - Appel d'offres par invitation 590779 - Contrat S.P. 19-1803.1 - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle souhaite réhabiliter l'ancien Hôtel de Ville situé au 13 avenue Strathyre afin de se doter d'un nouvel équipement culturel. La construction de ce nouveau centre s'ajoutera à la fréquentation active et dynamique du parc Stinson et de son moulin. Pour ce faire, les deux sites seront unis par des liens visuels renforcés et un nouveau parcours interprétatif.

Cette intention supposera un remaniement des espaces urbains et paysagers actuels ayant pour corollaires, des mesures particulières en matière de protection du patrimoine archéologique.

Sur la base de ce constat, l'arrondissement de LaSalle souhaite retenir, avec le soutien de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme, les services d'une firme d'experts en archéologie (ci-après appelée le Consultant) pour réaliser différentes activités en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique.

Le parc Stinson est un site archéologique recensé à l'inventaire des sites archéologiques du Québec (BiFj-07) et le moulin, un immeuble patrimonial classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Spécifiquement, il a fait l'objet:

- d'une étude de potentiel et d'une surveillance archéologique en 1989
- d'un inventaire archéologique en 1991 dans le cadre de travaux de la seconde restauration du moulin (une première restauration aurait été effectuée en 1930)
- d'un inventaire archéologique en 2003 en prévision l'aménagement d'un petit amphithéâtre (l'inventaire a aussi couvert l'ensemble du parc)

L'ancien Hôtel de Ville est un des rares témoins de l'histoire de Lasalle et il constitue un immeuble cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. L'énoncé de l'intérêt patrimonial produit en 2015 laisse penser que l'emplacement pourrait être celui du fort Rémi mais les abords du bâtiment n'ont jamais fait l'objet d'étude de potentiel ni d'intervention archéologiques

Sur la base de ces constats et afin d'orienter le projet de réaménagement selon l'importance du site et les valeurs reconnues par le statut, l'arrondissement de LaSalle souhaite retenir, avec le soutien de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme, les services d'une firme d'experts en archéologie pour réaliser différentes activités en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 12 mars 2019. Après 16 jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 28 mars 2019. Dans le cadre de cet appel d'offres, deux addenda ont été publiés :

Addenda n°1 - 14 mars 2019 - Des corrections ont été apportées à la section IV Formulaire de soumission et remplacement du bordereau de soumission.

Addenda n°2 - 25 mars 2019 - En référence à l'addenda n°1 transmettons la version Excel modifiée du bordereau de soumission.

Précisons que l'embauche d'une firme externe est nécessaire étant donné que la Ville ne dispose pas du personnel requis pour réaliser le mandat à l'interne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Ethnoscop Inc., pour réaliser les activités suivantes:

- une étude de potentiel archéologique;
- une proposition d'inventaire des ressources archéologiques au terrain;
- des travaux préparatoires au terrain;
- un inventaire des ressources archéologiques;
- des fouilles en aires ouvertes;
- des rapports d'activités;
- l'analyse et la production d'un rapport archéologique;
- des travaux de soutien en prévision d'une mise en interprétation.

La durée du mandat est de douze mois à compter de la signature des deux parties. Le consultant sera rémunéré pour les services rendus selon les taux horaires soumis dans la grille de tarification ainsi que selon les heures réellement travaillées et les dépenses admissibles. La somme maximale prévue au contrat est de 175 334,58 \$ taxes incluses.

Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre des services d'expertises archéologiques sur les sites du parc Stinson (Moulin Flemming) et du 13 Strathyre (ancien Hôtel de Ville) de l'arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences ajoutés est de 8 766,73 \$, taxes incluses, correspondant à 7 % du coût des travaux.

Un montant de 8 000 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de recherches documentaires, caractérisation d'un laboratoire.

JUSTIFICATION

Quatre (4) firmes de consultants ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et deux (2) ont déposé une soumission, soit 50 % des preneurs de cahier de charges.

À la suite de l'analyse des soumissions déposées, le comité de sélection a recommandé l'octroi d'un contrat à la firme Ethnoscop Inc. pour réaliser différentes activités en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique. La soumission est valide pour une durée de 120 jours.

La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

Soumissions conformes	Note	Note	Prix de base avant taxes		Total incluant les taxes
	Intérim	finale			
Ethnoscop Inc	85	4,85	175 334,58 \$		175 334,58 \$
Patrimoine Experts s.e.n.c	73	4,33	168 661,43 \$		168 661,43 \$
Dernière estimation réalisée			190 076,67 \$		190 076,67 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					8,4 %

La firme Ethnoscop Inc. a obtenu la note de passage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue sur recommandation par le comité de sélection le 5 avril 2018 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement). Lors de l'évaluation qualitative, Ethnoscop Inc a obtenu la note intérimaire de 85 %. À l'ouverture de la seconde enveloppe, un écart de 8,4 % a été constaté entre l'estimation interne et le prix de la soumission de l'adjudicataire. L'estimation interne était basée sur les dernières offres reçues par la Ville de Montréal pour des services professionnels et des projets de même nature et d'ampleur similaire.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public. Après validation, l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé par l'arrondissement parce qu'il concerne une intervention archéologique à réaliser dans un site patrimonial classé selon la Loi sur le patrimoine culturel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement (budget du 13 Strathyre)

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et

intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à la Ville de Montréal :

- d'assurer le respect des obligations légales de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique;
- de fournir les données historiques et archéologiques permettant l'identification des éléments caractéristiques porteurs des valeurs du lieu afin d'en tenir compte dans l'élaboration des plans et devis;
- d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates	Activités et livrables
Mai 2019	Octroi de contrat- transmission des documents pertinents Étude de potentiel archéologique 13 Strathyre Demande de permis pour parc Stinson
Juin 2019	Dépôt de l'étude de potentiel et demande de permis du 13 Strathyre Dépôt préliminaire du rapport archéologique
Juin - Juillet 2019	Fouilles en aires ouvertes Parc Stinson (ptie)
Juillet 2019	Inventaire du 13 Strathyre
Août 2019	Poursuite des fouilles en aires ouvertes Parc Stinson
Septembre 2019	Dépôt des rapports d'activités
Novembre 2019	Dépôt de la tables des matières et des prévisions budgétaires actualisées
Février 2020	Dépôt du rapport préliminaire
Mars 2020	Dépôt final du rapport archéologique et du dossier technique

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude A MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marie-Claude A MORIN, 25 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
Chef de Division

Le : 2019-04-24



Dossier # : 1190269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 595 398,39 \$ taxes incluses (contrat : 541 271,26 \$ + contingences: 54 127,13 \$) - Appel d'offres public n° 591219 - Contrat BAT.19-343.1 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 595 398,39 \$ taxes incluses (contrat : 541 271,26 \$ + contingences: 54 127,13 \$) pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 591219 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 541 271, 26 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 595 398,39 \$ taxes incluses (contrat : 541 271,26 \$ + contingences: 54 127,13 \$) - Appel d'offres public n° 591219 - Contrat BAT.19-343.1 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 13 avenue Strathyre, aussi appelé Maison Brunning, est un des rares témoins de l'histoire de LaSalle. En effet, il fut le premier hôtel de Ville de LaSalle jusqu'au déménagement des bureaux municipaux à l'emplacement actuel de l'avenue Dupras en 1983. Occupé par la suite par les Pionniers du téléphone d'Amérique (groupe de retraités de Northern Telecom) et par la Société historique Cavalier-de-LaSalle, l'immeuble est vacant depuis plusieurs années et souffre d'un état de dégradation importante. L'immeuble est cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Conscient de ses atouts et de son potentiel, l'arrondissement a fait faire un diagnostic de la dynamique culturelle résultant d'une absence de lieu proprement destiné à la création et à la médiation culturelle sur l'ensemble de son territoire. L'arrondissement reconnaît également la nécessité de compléter la structure d'accueil qu'est le Moulin Fleming par des installations d'accueil pour le bénéfice de sa clientèle, citoyens et visiteurs et ainsi donner à ce bâtiment patrimonial une vocation culturelle.

L'arrondissement de LaSalle a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de Ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. L'appel d'offres a été publié le 15 mars 2019 dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2019 à 13 h 30.

Deux addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0592 - 10 décembre 2018 - Avis de motion est donné par madame la conseillère Josée Troilo de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement

autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement.

CA19 20 0024 - 7 janvier 2019 - Adoption du règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour la réfection du bâtiment.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public a été publié afin d'obtenir des services professionnels concernant :

- La réalisation des esquisses conceptuels et documents préliminaires incluant la restauration et l'agrandissement du bâtiment tout en respectant les avis du Conseil du Patrimoine de Montréal ayant été émis en avril 2017.
- La réalisation des documents pour l'obtention d'une certification LEED Argent.
- La présentation du dossier au CCU et autres instances et le suivi des modifications demandées.
- La réalisation des documents préliminaires pour l'aménagement paysager du stationnement, des voies d'accès et de la place publique.
- La réalisation des documents préliminaires pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le projet.
- La réalisation des documents pour la conception de l'aménagement intérieur et du mobilier fixe.
- La réalisation des documents pour la décontamination de l'enveloppe et de la démolition sélective.
- La préparation finale des documents d'appel d'offres pour construction.
- L'analyse des soumissionnaires et recommandation du plus bas soumissionnaire conforme.
- La surveillance des travaux et le suivi administratif pendant les travaux.

JUSTIFICATION

Treize (13) preneurs de cahiers de charge ont pris possession des documents d'appel d'offres et cinq (5) ont déposé une offre dont une a été déclarée non-conforme. Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, quatre (4) des cinq (5) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Cardin Julien Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note	Note	Total
	Intérim	finale	
CARDIN JULIEN INC.	73	1,34	541 271,26 \$

RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.	91	0,98	924 255,28 \$
AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	73	0,97	746 793,67 \$
DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	77	0,96	794 331,23 \$
Dernière estimation réalisée			1 060 989,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			-519 718,04 \$
<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			-48,98
<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)			382 984,02 \$
<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>			
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			
<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			70,76

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 48,98 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Cardin Julien Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 541 271,26 \$, taxes incluses, une fois les deux (2) enveloppes ouvertes.

Des contingences de 10 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 54 127,13 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement financée par le règlement d'emprunt LAS-0125.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION	MARS 2020
EXÉCUTION DES TRAVAUX	MAI 2020
CLÔTURE	AOÛT 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-16

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1190269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bouthillette Parizeau Inc. pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 116 683,53 \$, taxes incluses (contrat : 106 075,94 \$ + contingences: 10 607,59 \$) - Appel d'offres public n° 593647 - Contrat BAT.19-343.3 (8 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 116 683,53 \$, taxes incluses (contrat : 106 075,94 \$ + contingences: 10 607,59 \$) pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Bouthillette Parizeau Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 593647 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 106 075,94 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-01 09:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bouthillette Parizeau Inc. pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 116 683,53 \$, taxes incluses (contrat : 106 075,94 \$ + contingences: 10 607,59 \$) - Appel d'offres public n° 593647 - Contrat BAT.19-343.3 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire restaurer et transformer l'ancien hôtel de ville situé au 13 Strathyre en un centre culturel. Étant donné que c'est une transformation majeure et en complément au contrat des services professionnels pour plans et devis qui sera accordé à Cardin Julien Inc., des services professionnels en développement durable (LEED) sont nécessaires en conformité avec *la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal* exigeant la certification LEED ARGENT pour toute rénovation majeure. L'Arrondissement de LaSalle a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. L'appel d'offres a été publié le 29 mars 2019 dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 16 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2019 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0592 - 10 décembre 2018 - Avis de motion est donné par madame la conseillère Josée Troilo de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement.
CA19 20 0024 - 7 janvier 2019 - Adoption du règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour la réfection du bâtiment.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à obtenir des services professionnels en développement durable. L'équipe de développement durable devra prendre en charge la fourniture de services professionnels en lien avec la certification minimal LEED niveau ARGENT, de s'occuper de la documentation, de la coordination avec l'Équipe de conception, de la réalisation des audits, de la modélisation énergétique et de la prise en charge de la mise en service.

L'équipe de développement durable sera composée:

- D'un accompagnateur LEED
- D'un modélisateur énergétique
- D'un agent de mise en service améliorée

L'équipe de développement durable aura, sans s'y limiter :

- À analyser et valider tous les documents de conception, de réalisation et de mise en service produits par tous les intervenants dans le projet, émettre des commentaires et au besoin suggérer, compléter ou corriger les informations afférentes;
- Réaliser les tests, simulation (énergétique, luminosité, etc.) calculs, et tous les formulaires de contrôle nécessaire pour tous les crédits ciblés et cela durant toutes les phases de réalisation des projets;
- Produire tous les documents et outils nécessaires, fournir l'agent de mise en service améliorée et procéder à la mise en service de base et amélioré, selon les exigences du CBDCa;
- Formuler et déposer la demande d'inscription du projet et agir à titre de principal interlocuteur auprès des organismes accréditeurs;
- Assurer la collecte, l'organisation et la transmission des documents requis en vue de la certification et coordonner l'avancement de la certification;
- Préparer une formation et présentation LEED et ses exigences à tous les intervenants sur le chantier (ouvriers, entrepreneurs, contremaîtres);
- Participer à la rédaction de tout communiqué, courrier officiel, réponse à toute question de toute provenance à l'égard du volet développement durable et certification LEED;
- Au besoin, participer à des échanges médiatiques, présentation des projets devant les élus ou à l'office de consultation;
- Rédiger le cahier d'exigences du propriétaire incluant notamment les critères de développement durable, de LEED;
- Produire une ventilation des coûts de réalisation par élément LEED, à fournir à la Ville à la fin des chantiers.

JUSTIFICATION

Dix (10) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et huit (8) ont déposé une offre dont trois ont été rendues non-conformes suite à l'analyse qualitative. Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires,

cinq (5) des huit (8) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Bouthillette Parizeau Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale		Prix de la soumission
Bouthillette Parizeau Inc.	83	7,82		106 075,94 \$
Lemay Co Inc.	72,5	6,71		108 065,00 \$
Martin Roy et Associés Inc.	70	6,70		104 431,79 \$
Système Énergie TST Inc.	70	4,18		167 323,12 \$
WSP CANADA Inc.	76,5	7,51		101 796,57 \$
Dernière estimation réalisée				114 975,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				-8 899,70 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				(7,74)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>				-4 279,37 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				(4,03)

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 7,74 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Bouthillette Parizeau Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 106 075,94 \$, taxes incluses, une fois les cinq (5) enveloppes ouvertes.

Des contingences de 10 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 10 607,59 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement financée par le règlement d'emprunt LAS-0125.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation de *la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: Mai 2019
Fin du mandat : Août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-30

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196598004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, le transport, et la plantation d'environ 1 000 arbres en 2019, incluant l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de l'automne 2020. La dépense totale est de 783 433,90 \$ taxes incluses (contrat 712 212,64 \$ + contingences 71 221,26 \$). Appel d'offres public 19-17581 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 783 433, 90 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, le transport, et la plantation d'environ 1 000 arbres en 2019, incluant l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de l'automne 2020.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 712 212,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17581.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 08:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196598004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, le transport, et la plantation d'environ 1 000 arbres en 2019, incluant l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de l'automne 2020. La dépense totale est de 783 433,90 \$ taxes incluses (contrat 712 212,64 \$ + contingences 71 221,26 \$). Appel d'offres public 19-17581 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine prévoit un virement de crédits aux arrondissements pour le remplacement des frênes abattus afin de compenser les pertes générées par l'agrile du frêne. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), conscient des efforts financiers déployés par les arrondissements pour l'abattage des frênes infestés ou dépérissants sur leur territoire, offre une aide supplémentaire encore cette année pour le remplacement de ces arbres. Globalement, l'offre de financement concerne, d'une part le remplacement des frênes des deux dernières listes d'abattage et, d'autre part des efforts de plantation supplémentaires de la part des arrondissements. L'offre implique un engagement des directeurs d'arrondissements à réaliser non seulement la prescription d'abattage dans le respect de la nouvelle réglementation, mais également à planter un nombre d'arbres déterminés.

Le financement lié au remplacement des frênes et aux efforts de plantation supplémentaires des arrondissements provient du Programme triennal d'immobilisation (PTI), mais de deux sources différentes. Rappelons que la décision CM16 0982 autorisait un emprunt de 22 M \$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine (16-047) et prévoyait un virement de crédits aux arrondissements: une somme de 3 286 722 \$ provient de cet emprunt. D'autre part, une somme de 2 430 600 \$ provient du Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du plan de gestion de la forêt urbaine (17-072). Le tableau présenté à la section suivante présente en détail la répartition des crédits en fonction notamment des engagements de chacun des arrondissements relativement à l'abattage et au remplacement de frênes, en plus des efforts supplémentaires de plantation d'arbres des sept arrondissements.

L'arrondissement de LaSalle désire octroyer un contrat pour la fourniture, le transport, et la plantation d'environ 1 000 arbres ainsi que leurs entretien, arrosage, et garantie jusqu'à la fin de l'automne 2020. L'activité se fait exclusivement par contrat. Reconnaisant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, l'arrondissement de LaSalle procède au renforcement de sa forêt urbaine en investissant dans la plantation d'arbres sur le domaine public. Dans un souci de simplification et d'efficience, l'arrondissement confie la réalisation de ces travaux à une entreprise.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour la

fourniture, le transport, et la plantation d'environ 1 000 arbres dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 20 mars 2019. Un délai de 21 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2019. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Deux addenda ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0630 du jeudi 22 octobre 2015 : D'autoriser une dépense de 44 179,26 \$, taxes incluses, pour la plantation d'arbres, automne 2015, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à la firme Les Terrassements Multi-Paysages Inc. le contrat à cette fin (appel d'offres n° 15-14769), au prix de sa soumission, soit au prix total de 44 179,26 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

: d'autoriser un virement de crédits global de 5 717 322 \$, en provenance du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les comptes des arrondissements, selon l'information inscrite au sommaire, afin de remplacer les frênes abattus et compenser les pertes générées par l'agrile du frêne, en plus de supporter les efforts supplémentaires de plantation d'arbres.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la plantation d'environ 1000 arbres en 2019 ainsi que pour l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de la garantie, soit à la fin de l'automne 2020. Le contrat inclus donc la plantation financées par le SGPVMR pour la plantation de 864 arbres tandis que la plantation de 136 arbres seront financés par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle afin de répondre à nos engagements.

JUSTIFICATION

Quatre (4) firmes travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions (voir procès verbal de l'ouverture) un soumissionnaire a été déclaré non conforme administrativement

EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(incluant taxes)	
	Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires		
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.	712 212,64 \$	712 212,64 \$
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	987 165,12 \$	987 165,12 \$
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES	1 141 531,01 \$	1 141 531,01 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 264 725,00 \$	1 264 725,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes		946 969,59 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	32,96
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	429 318,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	60,28
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-552 512,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	(43,69)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	274 952,48 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	38,61

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 43,69% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Pépinière Jardin 2000 inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de \$712 212,64 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 19-17581.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce montant est assumé tel que décrit ci-dessous:
Pour LaSalle:

Travaux de plantation 2019: 74 983,25\$ taxes incluses
Contingences approximatives 2019: 7 498.32\$ taxes incluses
Travaux de plantation 2020: 18 294.82\$ taxes incluses

Pour le SGPVMR:
Travaux de plantation 2019: 502 708,64 \$ taxes incluses

Contingences approximatives 2019: 63 722,94 \$ taxes incluses

Travaux de plantation 2020: 116 225,93 \$ taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat visant la plantation de 1000 arbres permettra d'accroître l'indice de canopée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie, à augmenter la biodiversité et les habitats fauniques, et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : de mai 2019 à novembre 2019.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : de mai 2019 (début des plantations) jusqu'à la fin de l'automne 2020.

Fin des travaux : fin de l'automne 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-26

Maxime Ubner SAUVEUR
c/s operations travaux publics

Farid CHABOUNI
Chef de Division



Dossier # : 1197151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard dans l'arrondissement de LaSalle.

De mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle de signer cette entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-23 10:39

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle demande à Hydro-Québec les services nécessaires pour la conception du projet de déplacement des équipements de Bell Canada, Vidéotron et tout autre service installé sur les poteaux d'Hydro-Québec ainsi que le déplacement de lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e Avenue inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1177151011 – 20 Novembre 2017 - Accorder un contrat à MLC Associés Inc. pour des services professionnels pour l'estimation, proposition de solutions et constructions publiques pour le projet de déplacement de lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 48 691,91 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La ligne électrique aérienne et les autres services sont actuellement situés sur les deux cotés de la rue Édouard en avant lot. L'objectif du projet est la relocalisation de ces services et la ligne électrique dans les ruelles en arrière lot afin de libérer l'espace et installer de nouveaux lampadaires décoratifs sur la rue Édouard.

JUSTIFICATION

Le mandat inclus dans l'entente comprend tous les services, tels que l'ingénierie des nouvelles lignes, les validation sur le terrain et les rencontres de coordination requises entre les intervenants afin de déterminer la meilleure solution pour exécuter le déplacement des lignes La zone des travaux est située de part et d'autres de la rue Édouard, entre la rue Lacharité et la 8e Avenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente permettra de réaliser les services d'ingénierie et des travaux nécessaires pour le déplacement des lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e Avenue inclusivement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente: mai 2019
Ingénierie et conception: Fin en décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-04-18



Dossier # : 1197551013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2019.

D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourse 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197551013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation du Cégep André-Laurendeau a déposé une demande de soutien financier au conseil d'arrondissement. La Fondation du Cégep André-Laurendeau a pour mission d'aider les étudiantes et les étudiants du Collège en reconnaissant, par l'octroi de bourses, leurs réalisations au plan scolaire, communautaire, sportif en soutenant des projets qui contribuent à leur réussite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0204 (1186818046) adoptée le 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2018.

Résolution CA17 20 0177 (1176818029) adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2017.

Résolution CA16 20 0193 adoptée le avril 2016 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourse 2016.

DESCRIPTION

La Fondation du Cégep André-Laurendeau poursuit son programme de soutien financier pour les étudiants les plus méritants en leur remettant une contribution significative et tangible, soit une bourse lors de la Soirée du mérite scolaire qui aura lieu le 14 mai 2019. La Fondation doit demander à la communauté de supporter financièrement son programme de bourses ce qui lui permet de rencontrer sa mission. Le montant servira au versement de deux bourses de 500 \$.

JUSTIFICATION

Encourager un ou des jeunes à persévérer dans leurs études.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-18



Dossier # : 1195986003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences, du volet 6.2 «Les programmes de soutien dans le domaine des arts» de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-25 11:34

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195986003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

CONTENU

CONTEXTE

La Société historique Cavalier-de-LaSalle dans le cadre de ses activités régulières, a présenté le 26 mars 2019 une conférence sous le thème : "Le Grand Sud-Ouest de Montréal - Berceau de l'industrialisation canadienne", par le conférencier Frédérick Bastarache. L'organisme demande une aide financière dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0500 (1185986010) adoptée le 8 novembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 105 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences, du volet 6.2 "Les programmes de soutien dans le domaine des arts" de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

Résolution CA17 20 0613 (1175986009) adoptée le 23 novembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 450 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Théâtre du Grand Sault du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences, du volet 6.2 "Les programmes de soutien dans le domaine des arts" de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

La *politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 6 - Soutien à la présentation de conférences, permet aux organismes de présenter des conférenciers reconnus dans leur domaine d'expertise pour favoriser le développement des connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 6 : Soutien à la présentation de conférences. Une contribution de 300 \$ représente le maximum de 60 % des dépenses admissibles.

La Société historique Cavelier-de-LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 300 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX

Le : 2019-04-23

Agent de développement culturel

C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1195348009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2018-2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2018-2019. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-25 11:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2018-2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'école primaire Allion nous a adressé une demande de contribution financière sous forme de commandite pour la réalisation de l'album de la promotion 2018-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0137 (1195348009) adoptée le 3 avril 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA17 20 0182 (1176818037) adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2016-2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0131 adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2015-2016. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

L'école Allion est une école bilingue de la CS Lester B. Pearson située à l'angle de la 9e Avenue et Centrale. Au fil des dernières années, l'arrondissement a participé au financement de l'album souvenir qui est remis à chaque élève finissant.

JUSTIFICATION

La subvention de l'arrondissement permet d'aider le comité d'école dans sa collecte de fonds pour la production de l'album souvenir qui veut valoriser la passage de chaque finissant au primaire et le féliciter pour sa réussite. Le comité d'école a toujours, comme cela est exigé, fourni une preuve de parution de l'album.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-23



Dossier # : 1195986004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de leur concert-bénéfice qui aura lieu le 8 juin 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert-bénéfice qui aura lieu le 8 juin 2019.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195986004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de leur concert-bénéfice qui aura lieu le 8 juin 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association musicale de LaSalle inc. nous demande une contribution financière pour la réalisation du programme de soirée de son concert-bénéfice qui aura lieu le 8 juin 2019 au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA18 20 0442 adoptée le 2 octobre 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert-bénéfice ayant eu lieu le 16 juin 2018.

Résolution no CA17 20 0565 adoptée le 2 octobre 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017.

Résolution no CA16 20 0382 adoptée le 4 juillet 2016 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir du concert d'été annuel qui a eu lieu le 11 juin 2016 au Théâtre du Grand Sault.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert-bénéfice, qui prendra la forme d'une demi page, ainsi qu'à la parution du logo de l'arrondissement sur les 160 billets de spectacle ainsi que sur les 50 affiches promotionnelles. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'Association musicale de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie S BERTRAND, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1195986002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195986002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'Ensemble vocal de LaSalle nous a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de son concert annuel qui sera présenté le 1er juin 2019 à l'Auditorium de l'École Cavelier-De LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0207 (1186818053) adoptée le 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle qui sera présenté le 2 juin 2018 à l'auditorium de l'École Cavelier-De LaSalle.

Résolution CA17 20 0310 (1175986002) adoptée le 5 juin 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle qui sera présenté le 3 juin 2017 à l'auditorium de l'École Cavelier-De LaSalle.

Résolution CA16 20 0249 (1166818042) adoptée le 2 mai 2016 : Féliciter l'Ensemble vocal de LaSalle pour leur 30e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel «30 ans en chœur à chœur» qui sera présenté le 14 mai 2016 à l'Auditorium de l'École Cavelier-De LaSalle.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à l'Ensemble vocal de LaSalle pour la réalisation de son programme souvenir. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'Ensemble vocal de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2019-04-23



Dossier # : 1194629010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or St-Télesphore dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 45e anniversaire le 9 mai 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or St-Télesphore dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 45e anniversaire le 9 mai 2019.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194629010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or St-Télesphore dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 45e anniversaire le 9 mai 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club d'âge d'or St-Télesphore a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'une activité qui aura lieu le 9 mai 2019 à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'organisme réalisera un souper afin de souligner le 45^e anniversaire d'activités du club le 9 mai 2019 au sous-sol de l'église St-Télesphore.

JUSTIFICATION

Le Club d'âge d'or St-Télesphore est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-26



Dossier # : 1198157006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 \$ au LaSallois Jérémy Jean pour sa participation à la compétition mondiale de cheerleading « WORLDS » qui a eu lieu du 27 au 29 avril en Floride, aux États-Unis.

D'accorder une contribution financière de 400 \$ au LaSallois Jérémy Jean pour sa participation à la compétition mondiale de cheerleading, « WORLDS » du 27 au 29 avril 2019 en Floride, aux États-Unis.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-30 09:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1198157006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 \$ au LaSallois Jérémy Jean pour sa participation à la compétition mondiale de cheerleading « WORLDS » qui a eu lieu du 27 au 29 avril en Floride, aux États-Unis.

CONTENU

CONTEXTE

Monsieur Jérémy Jean a déposé une demande de contribution financière pour sa participation au championnat mondial de cheerleading qui aura lieu du 27 au 29 avril 2019 à Orlando (Floride). Selon son école Athletic Cheer Elite, il s'agit de la compétition de la plus grande envergure dans ce sport. Monsieur Jean fait partie d'une équipe de cheerleading de niveau mondial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Monsieur Jérémy Jean, laSallois, participera à la compétition mondiale de cheerleading, « WORLDS » qui se tiendra du 27 au 29 avril prochain en Floride, aux États-Unis. M. Jean demande une contribution financière de l'arrondissement de LaSalle pour soutenir financièrement sa participation aux « WORLDS » qui est la plus grande compétition de cheerleading au monde, où son équipe représentera le Canada et plus particulièrement, le Québec. Cette compétition aura lieu du 27 au 29 avril prochain en Floride aux États-Unis.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, l'athlète est éligible à recevoir un montant de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'une personne à un événement se déroulant à 701 km et plus de LaSalle ».

Accorder une aide financière de 400 \$ à l'athlète Jérémy Jean pour sa participation à la compétition mondiale de cheerleading.

JUSTIFICATION

La demande provient de M. Jean et a été adressée à la division des installations, des sports, et des loisirs de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement

social. Ce type de subvention est disponible pour les citoyens qui répondent aux critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour l'athlète.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 400 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-26



Dossier # : 1197551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2019. Désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.
De désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, ou son délégué, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

D'approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-30 09:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2019. Désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En réponse à notre demande de financement déposé en novembre 2018, le Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles nous a informé de l'approbation d'un financement de 10 550 \$ dans le cadre du programme Le Canada en fête.

- En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* , le conseil d'arrondissement doit demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada. Il doit ensuite approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0502 (1187551019) adoptée le 5 novembre 2018 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a déposé une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2019. Afin de procéder, il faut obtenir l'autorisation du gouvernement provincial.

Il est également nécessaire de désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

JUSTIFICATION

Programmation de la fête du Canada à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement injecte approximativement 43 000 \$ dans les fêtes et reçoit un financement de l'ordre de 10 550 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités offertes pour la fête du Canada sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement et font l'objet d'un plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ

Le : 2019-04-26

Agent(e) de soutien - lasa

conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1192365009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-23 14:33

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande des Chevaliers de Colomb de LaSalle pour une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires. Cet affichage leur permettant un revenu afin de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale par les Chevaliers de Colomb de LaSalle de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site situé au 7710, boulevard LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-04-23



Dossier # : 1194629009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 08:34

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir sa procession annuelle. Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé très coloré organisé par l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar de LaSalle afin de célébrer la fête du Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, nourriture penjabi, etc. Outre les membres de la communauté sikh de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à la procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion sikh en 1699. Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0211 (1186818026) adopté le 7 mai 2018 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

Résolution CA17 20 0134 (1176818020) adoptée le 6 mars 2017 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2017 pour célébrer la fête du Khalsa.

Résolution CA16 20 0140 (1166818005) adoptée le 7 mars 2016 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2016 pour célébrer la fête du Khalsa.

DESCRIPTION

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 19 mai 2019, de 14 h à 17 h, pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

JUSTIFICATION

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar adresse depuis 1996 au conseil de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 3 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues sont temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division Communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Daniel GIRARD, 24 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-18



Dossier # : 1195348010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le mercredi 8 mai 2019.

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 8 mai 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-24 13:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le mercredi 8 mai 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le cégep André-Laurendeau a déposé une demande à l'arrondissement pour obtenir l'autorisation d'organiser deux courses le mercredi 8 mai 2019 sur le territoire de l'arrondissement.

Le but de cet événement est de promouvoir l'activité physique auprès des étudiants et des employés du Cégep. Un groupe de 20 randonneurs à vélo partira également du Cégep à ce même endroit pour aller emprunter les pistes cyclables des alentours. Il y aura aussi un moniteur de cours de zumba qui animera une séance de réchauffement avant les départs des coureurs et fera bouger les spectateurs en attendant leur retour. Le son de la musique sera maintenu à un faible niveau pour ne pas importuner le voisinage.

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation pour la tenue de l'événement ainsi que d'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0263 (1174670004) adoptée le 1 mai 2017 :
 D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 3 mai 2017.

DESCRIPTION

Le 8 mai prochain entre 12 h 00 et 14 h 00 aura lieu la deuxième édition de la course CAL du cégep André-Laurendeau. Cette course de 5 km, ainsi qu'une seconde course de 3 km avec obstacles partiront du stationnement du Cégep sur la rue Ducas. Les coureurs se rendront jusqu'au parc Angrignon en passant par les rues Baxter et Jean-Chevalier et reviendront à leur point de départ dans le sens inverse.

L'objectif du nombre de participants est de 200 coureurs au total, environ 100 pour chaque épreuve.

JUSTIFICATION

La tenue de cet événement a pour but de faire la promotion de l'activité physique auprès des étudiants et employés du Cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des barricades pour sécuriser le passage des coureurs. La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 100 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de rues temporaires sous le contrôle du PDQ 13.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par le Cégep.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Chantal C BRISEBOIS, LaSalle
Cédric COUTURE, Service de police de Montréal
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-24



Dossier # : 1194629007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 12:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser leur barbecue annuel et d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant l'événement qui aura lieu au parc Lefebvre le 8 juin 2019. Approximativement 200 personnes assistent à l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Association Cornucopia du Canada sollicite pour une première année un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur barbecue annuel.
 Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Lefebvre à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle

Lecture :

Daniel GIRARD, 24 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-08



Dossier # : 1198157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation Cavelier-De LaSalle à organiser un tournoi de soccer sur le terrain du parc Riverside le samedi 25 mai 2019, dans le cadre de leur activité de levée de fonds en collaboration avec le Mouvement Desjardins.

D'autoriser la Fondation Cavelier-De LaSalle à organiser un tournoi de soccer sur le terrain du parc Riverside le samedi 25 mai 2019, dans le cadre de leur activité de levée de fonds en collaboration avec le mouvement Desjardins.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1198157004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation Cavalier-De LaSalle à organiser un tournoi de soccer sur le terrain du parc Riverside le samedi 25 mai 2019, dans le cadre de leur activité de levée de fonds en collaboration avec le Mouvement Desjardins.

CONTENU

CONTEXTE

Fondée en 1995, la Fondation est un OBNL dont la mission principale est de soutenir la persévérance scolaire des 1880 élèves de l'école secondaire du même nom. Puisque 60% des élèves sont issus d'un milieu défavorisé et que l'objectif de l'équipe-école est de hausser le taux de diplomation de 78 à 85% d'ici 4 ans, la Fondation accentue sa recherche de financement. L'organisme a été sélectionné par le Mouvement Desjardins comme organisme bénéficiaire des fonds récoltés lors du 1er tournoi annuel de soccer de ses employés qui impliquera, selon les organisateurs, 200 joueurs, leurs familles et les bénévoles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Fondation Cavalier-De LaSalle souhaite que l'arrondissement de LaSalle l'autorise à organiser un tournoi de soccer sur le terrain de soccer du parc Riverside le samedi 25 mai 2019. L'événement est organisé en partenariat avec le Mouvement Desjardins qui a sélectionné l'organisme pour recevoir les fonds récoltés lors du 1^{er} tournoi de soccer de ses employés.

JUSTIFICATION

L'organisme accentue sa recherche de financement, afin de soutenir la persévérance scolaire des 1880 élèves de l'école secondaire Cavalier-De LaSalle dont la majorité est issue d'un milieu défavorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1500 \$ sous forme de gratuité pour l'utilisation du terrain et le prêt de matériel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir l'organisme dans son activité de levée de fonds afin qu'il puisse davantage venir en aide aux jeunes de notre arrondissement et favoriser la persévérance scolaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 avril 2019
Maxime Ubner SAUVEUR, 26 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192365010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront au centre des congrès de St-Hyacinthe du 22 au 24 mai 2019.

De déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendront au centre des congrès de St-Hyacinthe du 22 au 24 mai 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 09:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront au centre des congrès de St-Hyacinthe du 22 au 24 mai 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec tiendra ses 51^{es} assises annuelles du 22 au 24 mai 2019 au centre des congrès de St-Hyacinthe. La COMAQ est une corporation professionnelle au coeur de l'évolution du milieu municipal. Elle regroupe 755 gestionnaires municipaux occupant des fonctions-cadres au sein de 300 municipalités du Québec touchant ainsi 75 % de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront du 22 au 24 mai 2019 à St-Hyacinthe et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Madame Hadida est présidente de la section 10 Montréal et Laval de la COMAQ. À ce titre elle représente les intérêts de tous les gestionnaires municipaux de la section lors des rencontres qui ont lieu lors du congrès annuel. Les assises sont l'occasion d'assister à des conférences sur différents sujets pertinents au secteur municipal afin de demeurer à l'affût des dossiers en évolution constante du secteur municipal. C'est également l'occasion d'entretenir un réseau professionnel qui permet des échanges d'information et de meilleures pratiques afin de toujours offrir les meilleurs services à nos citoyens.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais d'inscription et d'hébergement s'élèvent à environ 1 170 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-05-03



Dossier # : 1193035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 23 avril 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2019.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 23 avril 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-30 09:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193035006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 23 avril 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019 entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 200 xxx

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 23 avril 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-04-30



Dossier # : 1197151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain

Avis de motion est donné de l'adoption à une séance subséquente du Conseil d'un règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain
Que soit déposé le projet de règlement 2030-LAS-59 relatif à la circulation et la sécurité publique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-01 09:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de mise à l'eau existant comporte un nombre limité de cases de stationnement pour les remorques de véhicules nautiques. La tendance est à la hausse quant au nombre de plaisanciers nécessitant des espaces de stationnement pour de telles remorques dans l'arrondissement. Afin de répondre au besoin des gens qui pratiquent cette activités, l'arrondissement souhaite offrir de nouvelles cases de stationnement pour remorques. À cette fin, il faut amender le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique afin de permettre le stationnement de remorques de véhicules nautiques dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un amendement réglementaire est nécessaire afin de permettre le stationnement de remorques nautiques dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'ensemble des changements à apporter à la réglementation, une somme d'environ **350 \$** devra être prévue au budget 2412.0010000.301720.03161.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000 pour l'achat d'équipements. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avis de motion: 6 mai 2019
approbation du règlement: 3 juin 2019
Installation des panneaux : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-30

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1192363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent

D'adopter le règlement no 2116-LAS-5 amendant le règlement no 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages et de publier l'avis public requis par la loi.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-15 11:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle souhaite amender son règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages, afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent. Cette autorisation s'appliquera aux espaces gazonnés et aux sentiers piétons.

L'interdiction de l'accès aux pistes cyclables existe déjà dans le règlement 2116 et n'est pas modifiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1052363040 - Adoption du règlement 2116-LAS-4

DESCRIPTION

Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser cette modification pour les raisons suivantes:

- Les parcs et les espaces verts situés le long des berges du Fleuve St-Laurent constituent un parc linéaire de près de sept (7) kilomètres de long où les utilisateurs ont la chance d'être en contact avec l'eau et la nature. Cet espace constitue un véritable joyau pour LaSalle et participe fortement à l'identité de l'arrondissement;
- Ces parcs, majoritairement utilisés pour des fins de promenade et de détente, devraient être accessibles pour tous les citoyens.

- Le cadre réglementaire de l'arrondissement permet d'assurer une présence respectueuse des chiens dans ces parcs, et ce, pour l'ensemble des utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une publication sera faite sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192363033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 avril 2019 à 19 h;
Attendu que des corrections ont été apportées au premier projet de règlement;

D'adopter le second projet de règlement portant le n° P.2098-LAS-194 intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas* et de publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-17 10:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une amélioration du service aux citoyens et une augmentation de l'efficacité et d'une simplification de ses opérations, La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) désire modifier certaines dispositions relatives aux piscines et aux spas. L'analyse des opérations portant sur l'émission des permis liés à la construction ou à l'installation d'une piscine ou d'un spa résidentiel et des dispositions du règlement de zonage qui s'appliquent, nous permet de constater que les normes du règlement sont difficiles à comprendre et à appliquer. Le but est de clarifier celles-ci et de faciliter leur compréhension et leur application.

De plus, après vérification des dispositions du règlement provincial intitulé "Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles", duquel les dispositions relatives aux piscines de notre règlement doivent découler, nous constatons que certaines phrases sont différentes de celles du règlement provincial, sans que les normes soient nécessairement différentes ou plus sévères. Les phrases du règlement provincial sont généralement plus claires et plus concises. La DAUSE propose donc de reprendre les phrases du règlement provincial en ne faisant que quelques adaptations nécessaires à certains termes en lien avec la terminologie particulière au règlement de zonage.

Finalement, nous constatons que la section du règlement de zonage applicable aux piscines ou aux spas s'appliquent actuellement à toutes les zones, qu'elles soient résidentielles, commerciales, industrielles ou communautaires, alors que les normes du règlement provincial ne visent que les piscines résidentielles. Ces normes ne devraient être applicables que pour les zones résidentielles, puisqu'elles sont beaucoup trop sévères pour les bains publics, qui incluent autant les piscines commerciales, communautaires, que plages et rendent donc la construction ou l'installation de ces « bains publics » extrêmement difficile. De même, nos normes sont différentes et beaucoup plus exigeantes que celles prévues dans le "Règlement sur la sécurité dans les bains publics". La DAUSE propose donc de transférer la section concernant les piscines et les spas dans le chapitre concernant les usages résidentiels afin que les normes ne s'appliquent qu'aux piscines et spas résidentiels, tel que le règlement provincial. Ce transfert devrait aussi mieux structurer l'ensemble des dispositions relatives aux piscines et spas et ce, autant pour tous les groupes d'usages, puisque d'autres normes relatives aux piscines s'appliquent déjà dans les autres zones.

Dispositions au plan d'urbanisme

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur le Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin, principalement :

1. De supprimer la section relative aux piscines et aux spas, actuellement située dans le chapitre 5, et s'appliquant à toutes les zones, et de plutôt l'intégrer au chapitre 6, s'appliquant spécifiquement aux classes d'usages du groupe « Habitation »;
2. de supprimer l'article 6.1.2.3, dont la disposition du premier est déjà applicable (répétition), ainsi que de réutiliser la numérotation aux fins des dispositions des piscines et spas;
3. de reprendre le libellé des phrases du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, en ne faisant que quelques adaptations nécessaires à certains termes qui doivent être en lien avec la terminologie particulière du règlement de zonage;
4. de mieux réorganiser les dispositions de la section relative aux piscines et aux spas, de clarifier et simplifier les phrases et de supprimer des dispositions qui sont déjà encadrées ailleurs dans le règlement ou qui sont encadrées par un autre règlement de l'arrondissement;
5. de faire la concordance de la terminologie du zonage à celle du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, en modifiant ou ajoutant certaines définitions.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Le projet de règlement respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. Le projet de règlement respecte les dispositions du Plan d'urbanisme;
3. Le projet de règlement permet de mieux structurer et clarifier les dispositions relatives aux piscines et aux spas, facilitant ainsi sa lecture, sa compréhension et son application, en améliorant ainsi entre autres, le service à la clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation

- Assemblée publique de consultation
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
- Réception du certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Le projet n'a aucune incidence sur sa conformité à :

- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

Attendu que le premier projet de résolution a été adoptée le 4 mars 2019 et qu'une séance de consultation a été tenue le 26 mars 2019;
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de résolution (PP-15),

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-15) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1192363010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 1er avril 2019 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 8 avril 2019 ;
Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

D'adopter, en vertu du règlement no LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble la résolution (PP-15) visant à autoriser, sur le lot no 1 724 954 (boulevard Newman) l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux, malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage no 2098.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-17 14:25**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

CONTENU

CONTEXTE

Rising Phoenix International est une organisation qui a pour mission d'offrir une expérience éducative enrichissante pour les étudiants. Rising Phoenix International se spécialise notamment dans le secteur de l'éducation internationale et elle offre entre autres des services de marketing et de gestion aux institutions d'enseignement. Ces services permettent aux institutions d'enseignement de recruter et d'accueillir des étudiants internationaux et d'élargir ainsi leur marché. L'organisation possède de nombreuses années d'expérience dans le milieu et a développé des relations dans près de 40 pays. L'organisation est composée de citoyens impliqués de façon directe ou indirecte dans la communauté laSalloise et dans le domaine de l'éducation depuis de nombreuses années. Dans le cadre de ses activités, Rising Phoenix International souhaite implanter une nouvelle institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial dans une partie du bâtiment situé sur le lot numéro 1 724 954. Cette institution d'enseignement accueillerait principalement une population âgée entre 18 et 28 ans. La population étudiante serait mixte et pourrait suivre des cours à temps plein ou à temps partiel. L'institution souhaite accueillir des étudiants québécois, canadiens et internationaux. L'institution d'enseignement offrirait des cours le jour et le soir (de 9h00 à 21h00), et ce, autant la semaine que la fin de semaine. De plus, 15 à 20 personnes y seraient à l'emploi. L'attraction de cette population dans le secteur par le projet aura un effet positif sur la vitalité de ces commerces. Au total, Rising Phoenix International compte investir près de 2 000 000 \$ dans la réalisation du projet d'ici 2022.

L'implantation de l'institution d'enseignement ne nécessiterait aucune intervention sur l'extérieur du bâtiment. Seul l'intérieur serait modifié afin d'aménager les locaux requis :

- Salles de classe;
- Laboratoires informatiques;
- Bureaux administratifs
- Salle des enseignants;
- Cafétéria et salle des étudiants;

L'institution offrirait principalement des attestations d'études collégiales (AEC) et des

diplômes d'études professionnelles (DEP). Les programmes proposés sont en lien direct avec les tendances démographiques de l'arrondissement, notamment l'augmentation du nombre de famille avec enfant. Les programmes proposés ont également été choisis en fonction des secteurs d'étude les plus recherchés par les LaSallois ainsi qu'en fonction des besoins du marché du travail québécois. Les programmes suivants sont prévus :

Attestation d'études collégiales :

- Gestion de projet avancé;
- Gestion de commerce;
- Technique d'éducation à l'enfance;
- Techniques d'intégration multimédia et graphique;
- Techniques de design industriel et dessin en génie.

Diplôme d'études professionnelles :

- Infographie;
- Soutien informatique;
- Dessin de bâtiment.

La localisation sur le lot numéro 1 724 954 est idéale pour le requérant, car elle est facilement accessible par transport en commun, grâce aux lignes d'autobus qui empruntent le boulevard Newman dont une ligne express à partir du métro Angrignon. De plus, des arrêts d'autobus sont situés à quelques pas du site. La nouvelle école est également localisée près de nombreux commerces d'intérêt pour la population étudiante, notamment des restaurants et des cafés localisés à distance de marche. La localisation de l'école dans le même bâtiment que le CLSC est également intéressante, car elle permet de consolider sur le boulevard Newman des activités institutionnelles à proximité de l'intersection névralgique Newman/Dollard.

Le CLSC continuera d'occuper une partie du bâtiment. Le local 206, situé au deuxième étage, accueillera pour sa part les bureaux administratifs du CPE Familigarde. L'institution d'enseignement occupera le reste des locaux disponibles. L'aménagement du stationnement sera bonifié par les éléments suivants :

- o Plantation d'un arbre à tous les 5 mètres en cour avant
- o Aménagement d'une bande gazonnée de 1 mètre incluant une bordure de béton de 15 cm
- o Aménagement d'un écran végétal d'une hauteur minimale d'un mètre vingt (1,20 m), d'une densité supérieure à quatre-vingt pour cent (80%) et composé d'au moins cinquante pour cent (50%) de conifères.
- o Aménagement de baies paysagères représentant 15% de la superficie totale du stationnement

En contrepartie le projet dérogera au nombre minimal de cases de stationnement requises. En effet, 212 cases seraient fournies alors que 245 cases sont requises.

La demande vise donc à permettre sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7 .i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

1. Conformité au Schéma d'aménagement (ci-après SAD)

Le projet semble conforme au SAD. Le terrain est situé sur le boulevard Newman, un pôle d'activité commerciale intermédiaire.

Le projet répond à l'orientation suivante :

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet.

En effet, l'implantation d'une institution d'enseignement est complémentaire à l'activité commerciale dans le secteur et devrait contribuer à sa vitalité en plus de favoriser la création d'un cadre de vie complet.

De plus, le projet est situé dans un secteur où la grande affectation est "activités diversifiées". Ce type d'affectation inclut les équipements institutionnels. L'institution d'enseignement est d'ailleurs compatible avec les autres usages dans le bâtiment (CLSC) et les commerces à proximité (restaurants et cafés).

Enfin, le projet permettra de répondre aux objectifs de verdissement et de réduction des îlots de chaleur du SAD.

2. Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après PU)

Le projet est conforme au PU. Le projet est situé dans un secteur d'activités diversifiées. Ce type d'affectation inclut les équipements institutionnels. De plus le projet n'a aucun impact sur l'apparence extérieure du bâtiment et donc ce dernier demeure conforme aux prescriptions du secteur 10-07 :

Prescription secteur 10-07	Situation prévue dans le projet
bâti de un à cinq étages hors-sol;	Deux étages (aucune modification à l'existant)
taux d'implantation au sol faible ou moyen	Conforme au taux d'implantation (aucune modification à l'existant)

3. Conformité au règlement de zonage numéro 2098 (ci-après Zonage)

Un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble est nécessaire (ci-après P.P.C.M.O.I.), puisque le projet déroge à certaines dispositions du règlement de zonage. Le projet serait effectivement dérogoire quant à l'usage, à la localisation de l'espace pour l'entreposage des matières résiduelles pour une institution d'enseignement, au nombre de cases de stationnement, aux dimensions des allées de circulation et à l'aménagement de l'espace de stationnement. Le tableau ci-dessous précise ces dérogations.

Éléments visés	Article du règlement de zonage visé	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée par le requérant
Usage	3.5.1 3.5.4.1	Usage c1 (COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICE) et c3 (COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER) autorisés à l'exception de commerces de vente/location de véhicule léger domestique	Institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial (usage p1 COMMUNAUTAIRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF)

Nombre de cases de stationnement	5.3.3	<p>MAINTIEN DES ESPACES DE STATIONNEMENT</p> <p>Tout espace affecté ou qui peut être affecté au stationnement à la date d'entrée en vigueur de ce règlement ou en tout temps depuis, doit être maintenu jusqu'à concurrence des normes prescrites dans ce règlement.</p> <p>Tout nouvel usage d'un bâtiment, d'une partie de bâtiment ou d'un terrain qui exige un nombre de cases de stationnement supérieur à l'usage précédent, doit être pourvu du nombre additionnel de cases requis pour le nouvel usage par rapport à l'ancien.</p>	<p>Le nombre de cases requises pour le nouvel usage n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>
Nombre de cases de stationnement	5.3.4 a)	<p>lorsqu'un bâtiment ou un terrain est affecté de plusieurs usages, le nombre minimal de cases de stationnement requis correspond à la somme des nombres requis pour chacun des usages, à moins d'indication contraire à ce règlement.</p>	<p>Le nombre de cases requises pour chaque usage n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>
Dimension des allées de stationnement à double sens	5.3.6	Dimension minimal 6,7 mètres	6,36 mètres pour une petite portion d'une allée
Dimension des entrées charretières à double sens	5.3.7 i)	la largeur minimale d'une entrée charretière servant à la fois à l'entrée et la sortie de véhicules est fixée à huit mètres (8 m)	7,30 mètres et 7,32 mètres
Nombre de cases de stationnement	6.2.5.1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « commerce »	<p>Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « commerce » n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>
Localisation d'un conteneur à déchet dissimulé	6.4.1.29	Autorisé en cour arrière seulement pour une institution d'enseignement	Le conteneur à déchet serait localisé en cour latérale
Nombre de cases de stationnement	6.4.3.1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « communautaire »	<p>Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « communautaire » n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>

Stationnement en cours avant	6.4.3.2	la cour avant peut être utilisée à des fins de stationnement en autant qu'une bande de verdure d'une largeur minimale de trois mètres (3 m) longe les lignes de terrain dans la cour avant.	Une bande de 2,0 m est souhaitée
------------------------------	---------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

4. Objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après P.I.I.A.)

La demande de permis pour l'implantation de l'institution d'enseignement n'est pas soumise à l'approbation de P.I.I.A., puisqu'aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment ne sera effectuée.

5. Conformité au règlement sur les P.P.C.M.O.I. LAS-0041

Élément de conformité	
Le projet doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Conforme
Les occupations prévues doivent être compatibles avec celle du milieu d'insertion et ne pas créer de préjudices sérieux au développement des terrains voisins	Conforme
Le projet doit présenter des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Sans objet, aucune modification au bâtiment ou à son implantation
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du domaine public et assurer un environnement sécuritaire	Conforme
Les impacts négatifs sur la circulation doivent être minimisés	Conforme
Les impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit et des émanations doivent être minimisés	Conforme
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement	Sans objet
La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement et des accès doit être visé	Conforme
La faisabilité d'une aire de stationnement en façade doit tenir compte de la contribution de l'aménagement paysager à l'organisation du stationnement, du respect du milieu environnant et de l'emplacement sur le site qui évite ou minimise l'abattage d'arbres.	Conforme

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

- > **Considérant** que le projet d'implantation d'une institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- > **Considérant** que le projet d'implantation d'une institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial est conforme au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041;
- > **Considérant** que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- > **Considérant** que le projet contribuerait au dynamisme commercial du secteur;
- > **Considérant** que le projet permet de bonifier l'aménagement du stationnement;
- > **Considérant** que le projet aura un impact positif sur la communauté laSalloise favorisant le développement des jeunes dans des secteurs d'emplois en demande au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-02-20



Dossier # : 1192363047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un permis de construction pour le bâtiment résidentiel situé au 8620, rue Jean-Brillon, afin de permettre l'utilisation de la cour arrière à des fins de stationnement et de circulation de véhicules jusqu'à un maximum de 80% de sa superficie, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, le maximum autorisé est de 35%

D'accorder une dérogation mineure (DM3001543041), en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001519934) pour le bâtiment résidentiel situé au 8620, rue Jean-Brillon, afin de permettre l'utilisation de la cour arrière à des fins de stationnement et de circulation de véhicules jusqu'à un maximum de 80% de sa superficie, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.1.5.3.1.1, le maximum autorisé est de 35%.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un permis de construction pour le bâtiment résidentiel situé au 8620, rue Jean-Brillon, afin de permettre l'utilisation de la cour arrière à des fins de stationnement et de circulation de véhicules jusqu'à un maximum de 80% de sa superficie, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, le maximum autorisé est de 35%

CONTENU

CONTEXTE

La demande de dérogation mineure est en lien avec une demande de construction d'un bâtiment multifamilial de 91 logements (CO3001519934) dans un lot enclavé. Il s'agit d'un bâtiment qui a été incendié et démoli en 1996. Initialement, il se situait sur un seul lot comprenant 4 bâtiments identiques. Sur le plan initial, un ensemble de 84 cases de stationnement en cour arrière est partagé pour les 4 bâtiments.

Pour être conforme à la réglementation en vigueur, le lot a été subdivisé en 4, pour permettre à chaque bâtiment d'avoir son propre lot. Le nouveau projet de construction préserve le même espace de stationnement, mais avec un nouvel aménagement et une nouvelle configuration. Le nouveau lotissement rend donc dérogatoire la superficie de la cour arrière qui est utilisée à des fins de stationnement et de circulation pour le lot du nouveau bâtiment.

Le seul endroit réaliste pour aménager les cases de stationnement est en cour arrière de l'ensemble des bâtiments. Il est donc question de permettre d'aménager jusqu'à 80 % de la superficie de la cour arrière à des fins de stationnement et de circulation, alors que la superficie maximale autorisée est de 35%, en vertu de l'article 6.1.5.3.1.1 du règlement de zonage 2098.

Le requérant souhaite donc obtenir une dérogation à cet effet.

Il est à noter que la façade arrière du bâtiment donne sur l'emprise d'Hydro-Québec. De plus, l'ensemble des 4 lots sera réaménagé, afin de bonifier l'aménagement paysager de la cour intérieure et de clarifier et sécuriser les liens véhiculaires et piétonniers. Le requérant allègue aussi que cet élément de dérogation pourrait potentiellement compromettre la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure (DM3001543041), en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001519934) pour le bâtiment résidentiel situé au 8620, rue Jean-Brillon, afin de permettre l'utilisation de la cour arrière à des fins de stationnement et de circulation de véhicules jusqu'à un maximum de 80% de sa superficie, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.1.5.3.1.1, le maximum autorisé est de 35%.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes:

- Ø Considérant que le règlement de zonage a changé depuis 1989 et qu'il oblige à traiter les cases de stationnement sur chacun des lots;
- Ø Considérant qu'il s'agit d'un projet d'ensemble, qu'il a été conçu initialement sur le même lot et que les espaces de stationnement et leur localisation étaient la même à l'origine;
- Ø Considérant que l'espace de stationnement des quatre (4) bâtiments était déjà en cour arrière;
- Ø Considérant que le bâtiment est en fond de lot et qu'il présente une implantation particulière;
- Ø Considérant que l'aménagement de tout le site (les 4 bâtiments) sera bonifié;
- Ø Considérant que le stationnement n'est pas visible de la rue;
- Ø Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;
- Ø Considérant que la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Ø Considérant que la dérogation ne porte pas sur l'usage ni la densité, ni une zone soumise à des contraintes particulières;
- Ø Considérant que le requérant est en cours d'obtention d'un permis de construction;
- Ø Considérant que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
- Ø Considérant que l'ensemble des autres éléments sont conformes à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192363036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur deux étages, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001365435), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur deux étages, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale.

De rescinder la résolution numéro CA18 20 0512 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 5 mai 2018 à toutes fins que de droits.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur deux étages, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 5 mai 2018, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution (CA18 20 0512) à l'effet :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001365435), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement arrière, sur un étage seulement, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale.

Le requérant a modifié son projet et a présenté une demande visant à agrandir le bâtiment, qui est un immeuble de 2 étages à toit plat, sur sa partie arrière. L'immeuble actuel comporte deux logements et un logis sous-sol. Le projet vise à agrandir le bâtiment existant sur les deux étages et sa partie qui sera située en sous-sol.

L'agrandissement qui se ferait dans le prolongement des murs latéraux sur les deux étages sera revêtu des mêmes matériaux de revêtement extérieur que les murs existants, soit de la brique d'argile de couleur rouge de format modulaire métrique pour les murs du rez-de-chaussée et de l'étage et du béton recouvert d'un enduit de couleur blanche pour les murs des fondations.

Les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage comporteront chacune un appui et un linteau de fenêtre identiques à ceux des fenêtres du corps de logis. Les fenêtres seront du même type.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 10 0512 du 5 mai 2018

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001365435), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur deux étages, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que l'intervention n'affecterait pas l'intégration du bâtiment dans le secteur;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et l'ajout d'un perron d'une habitation unifamiliale située au 7559, rue Broadway

D'approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001514402), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et l'ajout d'un perron d'une habitation unifamiliale située au 7559, rue Broadway.

Condition :

- Lors de la délivrance du permis de transformation, que la fermeture de l'entrée charretière et le retrait de la case de stationnement soient illustrés aux plans déposés.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et l'ajout d'un perron d'une habitation unifamiliale située au 7559, rue Broadway

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise une modification des ouvertures et l'ajout d'un perron en façade arrière. Il s'agit d'une conversion d'une clinique vétérinaire (usage commercial) en habitation unifamiliale. Le bâtiment fait face à 3 rues et les éléments de modification sont visibles de la rue.

Les travaux consistent à ajouter une fenêtre en façade arrière et à agrandir une ouverture afin d'installer une porte-patio. De plus, un perron sera installé en cour arrière. Puisqu'il y a un changement d'usage, une seule entrée charretière est autorisée pour cette propriété lorsque l'occupation est à des fins d'habitation.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001514402), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et l'ajout d'un perron d'une habitation unifamiliale située au 7559, rue Broadway.

Condition :

- Lors de la délivrance du permis de transformation, que la fermeture de l'entrée charretière et le retrait de la case de stationnement soient illustrés aux plans déposés.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que l'intervention est harmonieuse avec le milieu résidentiel;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet permet de retourner vers l'usage d'origine du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER

Le : 2019-04-25

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Dossier # : 1192363038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001489323), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 141, 9^e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier une partie du revêtement extérieur, à modifier les ouvertures et à reconstruire le perron et l'avant-toit d'une habitation unifamiliale.

Tout le revêtement métallique du bâtiment est remplacé par un revêtement de bois d'ingénierie de couleur grise (tel que le modèle Canoxel, Rigdewood-D5, couleur Granite nature ou équivalent). Le perron et l'avant-toit de l'entrée principale sont démolis et remplacés. Le perron est composé d'une dalle de béton, d'un garde-corps métallique et d'une structure de toit métallique. Afin de restaurer les proportions du bâtiment, les ouvertures de l'étage sont agrandies. De plus, la porte d'entrée est changée et la fenêtre du rez-de-chaussée est remplacée pour une fenêtre à guillotine.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001489323), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 141, 9^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le matériau met en valeur et harmonise le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du

règlement relatif aux P.I.I.A. (Village des Rapides);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192363039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 370, 6 ^e Avenue.

D'approuver sous conditions, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001520560), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 370, 6^e Avenue.

Conditions :

1. Des allèges et des linteaux de béton doivent être installés avec les fenêtres qui sont positionnées sur le mur de brique;
2. tous les matériaux de revêtement extérieur doivent être positionnés sur le même niveau sur la façade principale (aucune saillie);
3. toutes les fenêtres doivent être centrées avec le revêtement de bois d'ingénierie.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 370, 6e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier tout le revêtement extérieur, à modifier les ouvertures et à reconstruire le perron et l'avant-toit d'une habitation unifamiliale.

Sur la façade principale, le balcon et la porte du balcon sont retirés. La fenêtre en baie est également retirée et remplacée par une fenêtre de la même dimension que celle au-dessus (au niveau de l'étage). L'ensemble du revêtement existant est remplacé par de la brique, à l'exception d'une partie du mur (du côté gauche de la façade) qui est remplacée par un revêtement de bois d'ingénierie. Les deux revêtements installés sont une brique d'argile rouge (telle que la brique Brampton, modèle mediterranean, couleur Crystal ou équivalent) et un bois d'ingénierie de couleur gris foncé (tel que le Canixel, couleur Granite ou équivalent). Le perron et l'avant-toit de l'entrée principale sont démolis et remplacés. Le perron est composé d'une dalle de béton, un garde-corps métallique et une structure de toit métallique. Afin de restaurer les proportions du bâtiment, la fenêtre du RDC, à gauche de la façade, est modifiée et alignée avec celle de l'étage. De plus, la porte d'entrée est changée et un solin métallique de couleur noir est installé afin de couronner le bâtiment.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver sous conditions, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001520560), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade et de l'entrée d'une habitation unifamiliale située au 370, 6^e Avenue.

Conditions :

1. Des allèges et des linteaux de béton doivent être installés avec les fenêtres qui sont positionnées sur le mur de brique;
2. tous les matériaux de revêtement extérieur doivent être positionnés sur le même niveau sur la façade principale (aucune saillie);
3. toutes les fenêtres doivent être centrées avec le revêtement de bois d'ingénierie.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le matériau met en valeur et harmonise le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 25 logements sur le lot numéro 1 499 742 (rue Airlie)

D'approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001523527), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 25 logements sur le lot numéro 1 499 742 (rue Airlie).

Condition :

- Le concept d'éclairage architectural devra être intégré aux plans déposés avant la délivrance du permis de construction.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 25 logements sur le lot numéro 1 499 742 (rue Airlie)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un bâtiment résidentiel multifamilial de 25 logements sur la rue Airlie. Le bâtiment est composé de 3 étages, 29 cases de stationnement en souterrain et 2 cases à l'extérieur.

Le lot était sous une zone commerciale et a été changé pour une zone résidentielle (2008), afin de permettre la construction d'un bâtiment. Actuellement, c'est un bâtiment en fond de lot, donc l'article 2.1.4 permet sa démolition sans être assujetti aux P.I.I.A.

Ce terrain se situe dans un secteur de planification détaillée compris au chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme. Deux objectifs y apparaissent : Rehausser la qualité de l'aménagement et du cadre bâti tout en maintenant le rôle de la rue comme axe de circulation majeur, améliorer l'image de l'arrondissement depuis la rue Airlie et mettre en valeur cette entrée de ville.

Le concept architectural marque l'entrée de la ville. De facture contemporaine, l'immeuble permet une articulation des volumes intéressante et une brisure de la masse par ses verticalités.

Les matériaux utilisés sur les façades sont un bloc architectural format 8"x16" gris (tel que le bloc architectural Finesse de Brampton Brick, couleur Iceland white ou équivalent), une brique grise foncée format 230x70x90 (tel que la brique Meridian, couleur Tuxedo, format CSR ou équivalent), deux revêtements métalliques bleu et gris-argenté (tel que le revêtement d'aluminium fini prépeint D-MAX, série métallisée, couleur Virgo (bleu) ou équivalent) et une brique jaune pâle format 230x70x90 (telle que la brique Meridian, couleur Sierra Sandstone, format CSR ou équivalent).

L'entrée principale se situe sur la rue Airlie, avec un accès au garage souterrain sur la 75^e Avenue et deux cases de stationnements sur la 76^e Avenue. Un monte personne est installé sur la façade principale. Une terrasse commune est également construite et un espace de stationnement pour vélos est localisé sur la rue Airlie.

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent aux chapitres 7 (la protection

des vues sur le fleuve, les canaux de Lachine et de l'Aqueduc) et 18 (P.I.I.A. autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001523527), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 25 logements sur le lot numéro 1 499 742 (rue Airlie).

Condition :

- Le concept d'éclairage architectural devra être intégré aux plans déposés avant la délivrance du permis de construction.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de deux habitations multifamiliales jumelées de six logements chacune sur les lots numéros 5 459 066 et 5 459 067 (rue George)

D'approuver, en vue de l'émission des permis de construction (CO3001526854 et CO3001526874), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de deux habitations multifamiliales jumelées de six logements chacune sur les lots numéros 5 459 066 et 5 459 067 (rue George).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de deux habitations multifamiliales jumelées de six logements chacune sur les lots numéros 5 459 066 et 5 459 067 (rue George)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire deux bâtiments de la phase 6 du projet La Vie, soit deux nouvelles habitations multifamiliales jumelées de six logements chacune sur la rue George. Le complexe initial s'étend sur 7 ensembles similaires pour un total de 84 logements situés sur la rue George entre les rues Bishop-Power et Gagné. Quatre autres ensembles similaires ont déjà été construits sur cette rue, un autre est en cours de construction et un dernier bâtiment est prévu. Les bâtiments proposés sont identiques à un des deux autres bâtiments déjà construits (appelé type C). Les deux autres bâtiments (appelés type B) présentent quelques différences de par leurs matériaux. Ils sont toutefois tous des bâtiments jumelés de 3 étages avec mezzanine, dont 8 cases de stationnement prévues en souterrain dans chacun des bâtiments. Le type B et le type C sont construits et prévus en alternance. Les bâtiments jumelés analysés dans le cadre de la présente demande (type C) présentent un revêtement de brique d'argile, de trois couleurs légèrement différentes, selon les avancées et retraits sur les murs (briques modulaires de marque Carolina Ceramic, couleurs colonial gray velours, shadow gray velours et teakwood velours, ou l'équivalent). Les murs de la mezzanine seraient quant à eux revêtus de fibrociment (couleur pierre des champs, ou l'équivalent).

Concernant l'aménagement paysager, un talus végétalisé serait aménagé dans la poursuite de celui déjà présent dans la cour arrière des bâtiments, afin de faire office de zone tampon entre les usages résidentiels et les usages commerciaux du centre commercial Place LaSalle adjacent.

Les objectifs et critères applicables dudit règlement se trouvent au chapitre 18 (P.I.I.A. autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission des permis de construction (CO3001526854 et CO3001526874), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de deux habitations multifamiliales jumelées de six logements chacune sur les lots numéros 5 459 066 et 5 459 067 (rue George).

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que l'architecture des bâtiments est en continuité architecturale des autres phases du projet de redéveloppement résidentiel;
- Ø CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux proposés mettent en valeur les bâtiments eux-mêmes, ainsi que le quartier dans lequel ils s'insèrent;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt)
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 443 (boul. Shevchenko)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482389), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 443 (boul. Shevchenko).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 08:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 443 (boul. Shevchenko)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 30 unités réparties sur 3 étages avec l'ensemble des cases de stationnement en souterrain, situé sur le boulevard Shevchenko. Il s'agit du lot "O" du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) faisant partie d'un complexe de 5 bâtiments multifamiliaux avec une série de maisons de ville, d'un total de 293 unités de logements. Conformément au concept initial, le stationnement est accessible en empruntant la voie d'accès située sur la rue Jacqueline-Sicotte.

Le concept architectural est contemporain et sobre, permettant de différencier chaque immeuble, tout en maintenant des caractéristiques architecturales pour l'ensemble du projet. L'immeuble comprend des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment, en faisant aussi référence à l'architecture des maisons de ville présente dans le PAE. Le plan d'aménagement paysager sera exécuté sur l'ensemble du PAE. L'espace dédié aux déchets se trouve sur la rue Jacqueline-Sicotte, juste à côté de la voie d'accès du garage souterrain.

Le revêtement extérieur est composé d'une brique d'argile couleur beige de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Osiana ou équivalent), une seconde brique de couleur gris foncé de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Ironstone ou équivalent), un revêtement de bloc architectural gris (tel que le modèle Techno-Bloc, couleur Charbon, fini meulée ou équivalent), des panneaux d'aluminium et des solins de couleur grise (tel que le revêtement d'aluminium Lambris d'acier Vicwest AD 300, couleur gris fusain ou équivalent) et des clins de fibrociment gris (tels que les clins de fibrociment de la marque James Hardie, couleur étain vieilli).

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent aux chapitres 25 (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) et 28 (accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482389), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 443 (boul. Shevchenko).

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet la réalisation d'une partie d'un plan d'aménagement d'ensemble comprenant à terme plus de 293 logements répartis en maisons de ville et bâtiments multifamiliaux;
- Ø CONSIDÉRANT que par sa volumétrie, son implantation et sa qualité architecturale, le projet s'intègre au secteur environnant;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) (accessibilité universelle);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482375), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 08:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 42 unités réparties sur 3 étages avec l'ensemble des cases de stationnement en souterrain, situé sur le boulevard Shevchenko. Il s'agit du lot "P" du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) faisant partie d'un complexe de 5 bâtiments multifamiliaux avec une série de maisons de ville, d'un total de 293 unités de logements. Conformément au concept initial, le stationnement est accessible en empruntant la voie d'accès située sur le boulevard Shevchenko (voie d'accès commune avec le lot "Q").

Le concept architectural est contemporain et sobre, permettant de différencier chaque immeuble, tout en maintenant des caractéristiques architecturales pour l'ensemble du projet. L'immeuble comprend des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment, en faisant aussi référence à l'architecture des maisons de ville présente sur le PAE. Le plan d'aménagement paysager sera exécuté sur l'ensemble du PAE. L'espace dédié aux déchets se trouve juste à côté de la voie d'accès du garage souterrain.

Le revêtement extérieur est composé d'une brique d'argile couleur rouge de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Talbot Square ou équivalent), une seconde brique de couleur gris foncé de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Ironstone ou équivalent), un revêtement de bloc architectural gris (tel que le modèle Techno-Bloc, couleur Charbon, fini meulée ou équivalent), des panneaux d'aluminium et de solins de couleur grise (tel que le revêtement d'aluminium Lambris d'acier Vicwest AD 300, couleur gris fusain ou équivalent) et des clins de fibrociment gris (tels que les clins de fibrociment de la marque James Hardie, couleur étain vieilli).

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent aux chapitres 25 (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) et 28 (accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482375), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko).

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet la réalisation d'une partie d'un plan d'aménagement d'ensemble comprenant à terme plus de 293 logements répartis en maisons de ville et bâtiments multifamiliaux;
- Ø CONSIDÉRANT que par sa volumétrie, son implantation et sa qualité architecturale, le projet s'intègre au secteur environnant;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) (accessibilité universelle);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 48 logements sur le lot numéro 5 908 445 (boul. Shevchenko)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482392), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 48 logements sur le lot numéro 5 908 445 (boul. Shevchenko).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 08:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 48 logements sur le lot numéro 5 908 445 (boul. Shevchenko)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 42 unités réparties sur 3 étages avec l'ensemble des cases de stationnement en souterrain, situé au coin du boulevard Shevchenko et de la rue Bourdeau. Il s'agit du lot "Q" du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) faisant partie d'un complexe de 5 bâtiments multifamiliaux avec une série de maisons de ville, d'un total de 293 unités de logements. Conformément au concept initial, le stationnement est accessible en empruntant la voie d'accès commune aux lots "P" et "Q" située sur le boulevard Shevchenko (voie d'accès commune avec le lot "P"). Le concept architectural est contemporain et sobre, permettant de différencier chaque immeuble, tout en maintenant des caractéristiques architecturales pour l'ensemble du projet. L'immeuble comprend des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment, en faisant aussi référence à l'architecture des maisons de ville présente sur le PAE. Le plan d'aménagement paysager sera exécuté sur l'ensemble du PAE. L'espace dédié aux déchets se trouve juste à côté de la voie d'accès du garage souterrain.

Le revêtement extérieur est composé d'une brique d'argile couleur rouge de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Talbot Square ou équivalent), une seconde brique de couleur gris foncé de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Ironstone ou équivalent), un revêtement de bloc architectural gris (tel que le modèle Techno-Bloc, couleur Charbon, fini meulée ou équivalent), des panneaux d'aluminium et de solins de couleur grise (tel que le revêtement d'aluminium Lambris d'acier Vicwest AD 300, couleur gris fusain ou équivalent) et des clins de fibrociment gris (tel que les clins de fibrociment de la marque James Hardie, couleur étain vieilli).

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent aux chapitres 25 (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) et 28 (accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482392), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 48 logements sur le lot numéro 5 908 445 (boul. Shevchenko).

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet la réalisation d'une partie d'un plan d'aménagement d'ensemble comprenant à terme plus de 293 logements répartis en maisons de ville et bâtiments multifamiliaux;
- Ø CONSIDÉRANT que par sa volumétrie, son implantation et sa qualité architecturale, le projet s'intègre au secteur environnant;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) (accessibilité universelle);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 446 (rue Bourdeau)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482400), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 446 (rue Bourdeau).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-03 08:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 446 (rue Bourdeau)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 30 unités réparties sur 3 étages avec l'ensemble des cases de stationnement en souterrain, situé sur la rue Bourdeau. Il s'agit du lot "R" du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) faisant partie d'un complexe de 5 bâtiments multifamiliaux avec une série de maisons de ville, d'un total de 293 unités de logements. Conformément au concept initial, le stationnement est accessible en empruntant la voie d'accès située sur la rue Jacqueline-Sicotte.

Le concept architectural est contemporain et sobre, permettant de différencier chaque immeuble, tout en maintenant des caractéristiques architecturales pour l'ensemble du projet. L'immeuble comprend des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment, en faisant aussi référence à l'architecture des maisons de ville du reste du PAE. Le plan d'aménagement paysager sera exécuté sur l'ensemble du PAE. L'espace dédié aux déchets se trouve sur la rue Jacqueline-Sicotte, juste à côté de la voie d'accès du garage souterrain.

Le revêtement extérieur est composé d'une brique d'argile couleur beige de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Osiana ou équivalent), une seconde brique de couleur gris foncé de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Ironstone ou équivalent), un revêtement de bloc architectural gris (tel que le modèle Techno-Bloc, couleur Charbon, fini meulée ou équivalent), des panneaux d'aluminium et de solins de couleur grise (tel que le revêtement d'aluminium Lambris d'acier Vicwest AD 300, couleur gris fusain ou équivalent) et des clins de fibrociment gris (tels que les clins de fibrociment de la marque James Hardie, couleur étain vieilli).

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent aux chapitres 22 (Bouvier-Bourdeau) et 28 (accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482400), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot numéro 5 908 446 (rue Bourdeau).

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet la réalisation d'une partie d'un plan d'aménagement d'ensemble comprenant à terme plus de 293 logements répartis en maisons de ville et bâtiments multifamiliaux;
- Ø CONSIDÉRANT que par sa volumétrie, son implantation et sa qualité architecturale, le projet s'intègre au secteur environnant;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Bouvier-Bourdeau) (accessibilité universelle);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25

**Dossier # : 1192363046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver sous conditions, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 91 logements au 8620, rue Jean-Brillon

D'approuver sous conditions, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001519934), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 91 logements au 8620, rue Jean-Brillon.

Conditions :

- Afin d'assurer l'aménagement paysager de la cour intérieure préalablement à la délivrance du permis de construction de l'immeuble situé au 8620, rue Jean-Brillon, des demandes de certificats d'autorisation à cet effet doivent être déposés pour les bâtiments localisés aux 8550, 8590 et 8650 rue Jean Brillon;
- préalablement à la délivrance du permis de construction de l'immeuble situé au 8620, rue Jean Brillon, des servitudes réelles et perpétuelles de stationnement doivent être enregistrées pour chacun des bâtiments situés respectivement aux 8550, 8590 et 8650 rue Jean-Brillon, afin de s'assurer de la conformité réglementaire.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver sous conditions, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 91 logements au 8620, rue Jean-Brillon

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un bâtiment multifamilial de 91 logements sur un lot enclavé. Il s'agit d'un bâtiment qui a été incendié et démolé en 1996. Initialement, il se situait sur un terrain comprenant 4 bâtiments sur le même lot. Celui incendié se trouve en fond de lot, bordant l'emprise d'Hydro-Québec (lien vert). Le bâtiment était composé de 84 logements, 3 étages, 28 cases de stationnement en souterrain et un ensemble de 84 cases de stationnement en cour arrière partagée pour les 4 bâtiments. Les 4 bâtiments étaient identiques.

Le projet de construction à être construit comporte 91 logements sur 4 étages avec 114 cases de stationnement, dont 53 cases en souterrain. Pour être conforme à la réglementation actuelle, le lot initial a été subdivisé en 4, afin de permettre que chaque bâtiment soit conforme à la réglementation et ait son propre terrain.

L'implantation du nouveau bâtiment est en 'C' avec la façade faisant face à la cour intérieure afin de compléter le dialogue avec les trois autres bâtiments existants. Il est composé de matériaux qui s'apparentent avec les bâtiments voisins. L'architecture du bâtiment présente un rythme d'ouvertures régulier et répété. L'entrée principale du bâtiment est identifiée par un couronnement plus marqué au niveau du parapet. L'allée de circulation se situe sur la façade latérale droite du bâtiment. Puisque le stationnement commun des 4 bâtiments se trouve en cour arrière de celui-ci, l'aménagement de la cour arrière fait l'objet d'une demande de dérogation mineure, afin de permettre d'aménager presque la totalité de la cour à des fins de stationnement et de circulation (DM3001519934).

Le projet revu présentera un aménagement paysager significatif permettant de clarifier les fonctions sur le terrain. La circulation se fera en pourtour des 4 immeubles et avec les accès aux stationnements souterrains, alors que la cour intérieure sera reverdie et aménagée.

Le revêtement principal utilisé est de la brique avec deux modèles différents. Une brique rouge de format 244x67x67 (telle que la brique Endicott, couleur Medium ironspot 46 velour, King size ou équivalent) et une brique beige de format 244x70x79 (telle que la brique Beldon, couleur Beacon Gray Velour A, Queen size ou équivalent). L'intérieur des balcons est composé de clins de fibrociment gris (tels que les clins de fibrociment de James

Hardie, couleur Aged pewter smooth ou équivalent). Les détails des fenêtres sont en revêtement métallique noir et les solins sont en revêtement métallique gris (telle que la couleur Gris pierre ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver sous conditions, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001519934), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 91 logements au 8620, rue Jean-Brillon.

Conditions :

- Afin d'assurer l'aménagement paysager de la cour intérieure préalablement à la délivrance du permis de construction de l'immeuble situé au 8620, rue Jean-Brillon, des demandes de certificats d'autorisation à cet effet doivent être déposés pour les bâtiments localisés aux 8550, 8590 et 8650 rue Jean Brillon;
- préalablement à la délivrance du permis de construction de l'immeuble situé au 8620, rue Jean Brillon, des servitudes réelles et perpétuelles de stationnement doivent être enregistrées pour chacun des bâtiments situés respectivement aux 8550, 8590 et 8650 rue Jean-Brillon, afin de s'assurer de la conformité réglementaire.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet permet le remplacement d'un bâtiment incendié depuis plus de 20 ans;
- Ø **Considérant** que l'immeuble s'intègre tant en hauteur qu'en volumétrie aux bâtiments voisins et que l'ensemble forme un complexe cohérent;
- Ø **Considérant** que le projet permettra de verdir la cour intérieure et de mieux distribuer la circulation véhiculaire au pourtour du site permettant d'augmenter la sécurité des usagers pour l'ensemble des 4 lots du site;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux proposés mettent en valeur le bâtiment ainsi que le quartier dans lequel ils s'insèrent;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1192363034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2019

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2019 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 11:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels numéros:
 1192363011
 1192363014

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2019 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 10 certificats = 250 \$
 Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 5 554 \$

Total : = 5 804 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1197151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 2152, rue Pauline dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 2152, rue Pauline dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-17 10:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 2152, rue Pauline dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demande a été acheminée au comité de circulation pour le 2152, rue Pauline

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-12

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 8036, rue George dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 8036, rue George dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-17 10:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 8036, rue George dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation pour le 8036, rue George

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-12

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 2326, rue Préville dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 2326, rue Préville dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-17 10:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 2326, rue Préville dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.
Une demandes a été acheminée au comité de circulation pour le 2326, rue Préville

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-12

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196456005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-29 10:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CHATEAUNEUF
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines